

UNIVERSITÉ
LE HAVRE

Bilan Social 2014



www.univ-lehavre.fr

Sommaire

Avant-propos	4
Chapitre 1 : Effectifs et données démographiques.....	7
A. Equivalent temps plein travaillé (ETPT) et effectifs	7
1) ETPT et effectifs.....	7
2) ETPT et effectifs par catégories.....	8
3) ETPT et effectifs par sexe	8
4) Effectifs BIATSS par composante ou service	9
5) ETPT des enseignants titulaires par composantes	10
6) ETPT des enseignants contractuels par composantes	10
7) ETPT et plafond d'emploi	11
8) Part des contractuels à l'Université.....	11
9) Les agents à temps partiel.....	12
B. Les données démographiques	12
1) Age moyen et médian	12
2) Pyramide des âges de l'ensemble du personnel	13
3) Pyramides des âges des titulaires enseignants	13
4) Pyramides des âges des titulaires BIATSS.....	15
5) Pyramide des âges des contractuels	17
C. Les mouvements et les promotions	18
1) Les mouvements des enseignants.....	18
2) Les mouvements des BIATSS.....	18
3) Les promotions des enseignants	18
4) Les promotions des BIATSS	19
D. Les effectifs titulaires.....	19
1) Les enseignants chercheurs titulaires	19
2) Les enseignants du second degré titulaires	21
3) Les BIATSS titulaires.....	22
Chapitre 2 : Les rémunérations et charges accessoires	23
A. La masse salariale	23
1) Répartition de la MS depuis 2010	23
2) Répartition de la MS par éléments.....	24
3) MS moyenne annuelle chargée par catégories.....	25
4) Rémunérations nettes mensuelles moyennes par statuts et catégories.....	25
5) Part des primes et indemnités	26
B. Les déterminants de la MS	27
1) La consommation mensuelle en point d'indice (INM)	27
2) La consommation d'INM par statut	27
3) La consommation d'INM par catégorie.....	28
C. Les primes et rémunérations accessoires.....	28
1) Les primes des enseignants.....	28

2) Les primes BIATSS par grade	30
D. Heures/cours complémentaires et vacances administratives.....	32
1) Les Heures/cours complémentaires par composantes et services	32
2) Répartitions des heures/cours complémentaires	33
3) Les vacances administratives.....	35
E. Les allocations de retour à l'emploi	37
Chapitre 3 : Les conditions de travail.....	38
A. L'action sociale	38
1) Les aides	39
2) Les aides exceptionnelles	40
3) Les prêts à taux zéro.....	41
4) Aide d'urgence.....	41
5) L'aménagement des postes de travail des personnels en situation de handicap.....	41
6) Les autres conditions de vie	42
B. La médecine de prévention	43
1) Actions en milieu de travail	43
2) Surveillance médicale des agents.....	43
C. Les absences (maladie, maternité, etc.)	45
1) Historique	45
2) Absences 2014 par type de congé.....	46
3) Absences 2013 par type de congé.....	46
Chapitre 4 : La politique hygiène et sécurité.....	46
A. Les accidents de travail et maladies professionnelles.....	47
B. Acteurs et organisation de la prévention des risques	49
1) Services et comité	49
2) Evaluation des risques	50
3) Formation	51
4) Documents hygiène et sécurité.....	51
C. Actions et faits saillants 2014	51
Chapitre 5 : La formation des personnels	54
A. Bilan de la formation	54
1) Bilan par année.....	54
2) Bilan par domaine	55
3) Bilan par statut	56
4) Bilan par type de formation	56
B. Les dispositifs de la formation professionnelle	56
LISTE DES SIGLES.....	57

Avant-propos

Depuis plusieurs années, le bilan social constitue un rendez-vous annuel qui permet d'offrir une photographie de l'établissement dans différents domaines qu'il s'agisse de la situation des effectifs, des rémunérations, de l'action sociale, de la médecine de prévention ou encore de l'hygiène et de la sécurité.

Le bilan social est aussi un outil qui permet d'observer les réalisations et évolutions de l'établissement non seulement sur l'année écoulée mais depuis les trois années précédentes.

L'importance de cet outil a d'ailleurs été consacrée par la dernière loi relative à l'enseignement supérieur du 22 juillet 2013 ; en ajoutant une compétence supplémentaire du conseil d'administration qui doit, selon les termes mêmes de la loi « approuver le bilan social présenté chaque année par le président, après avis du comité technique ».

Ce document est aussi un instrument qui doit nous permettre de partager des indicateurs fiables et transparents. C'est un outil au service du pilotage de l'établissement.

Le bilan social d'une université s'impose donc désormais définitivement comme un outil de GRH, pour la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC). L'université du Havre avait déjà amorcé cette évolution : son bilan social est un exercice annuel désormais traditionnel, avec une présentation en comité technique puis en conseil d'administration, comme outil de communication, de transparence et de développement de la culture de notre établissement.

C'est un outil difficile, de par l'exhaustivité de ses informations. C'est un outil riche, dont nous essayons chaque année d'améliorer la lecture et d'en préciser des analyses. Et c'est un outil efficace, car je sais qu'il est attendu et largement utilisé. Je vous en souhaite bonne lecture.

Je remercie la cellule d'appui au pilotage et à la gouvernance du système d'information qui a réalisé ce document.



Pascal Reghem

Président de l'université du Havre

Le bilan social

Le bilan social a été introduit en droit français par la loi n° 77-769 du 12 juillet 1977 qui le rend obligatoire pour les entreprises de plus de 300 salariés. Un décret du 7 octobre 1988 l'impose également dans les établissements publics hospitaliers et la loi « Hoeffel » du 27 décembre 1994 impose un « rapport sur l'état de la collectivité » dans la fonction publique territoriale. Après la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 – article 16, relative aux libertés et responsabilités des universités qui impose aux universités de présenter un bilan social devant le Comité Technique Paritaire, la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a inscrit dans les compétences du conseil d'administration l'approbation du bilan social après avis du comité technique.

Le bilan social synthétise en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation d'un établissement dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus.

Les thèmes abordés :

- 1 – Les effectifs
- 2 – Les rémunérations et charges accessoires
- 3 – Les conditions de travail
- 4 – L'hygiène et la sécurité
- 5 – La formation des personnels

L'Université en quelques repères

L'Université du Havre est passée aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) le 1^{er} janvier 2011.

Composition de l'Université :

- **deux UFR :**
 - Lettres et sciences humaines : 813 étudiants inscrit en 2013/2014
 - Sciences et techniques : 1262 étudiants inscrits en 2013/2014
- **une faculté :**
 - Affaires internationales : 2368 étudiants inscrits en 2013/2014
- **un IUT :**
 - 2296 étudiants inscrits en 2013/2014
- **une école d'ingénieur :**
 - Institut Supérieur d'Etudes Logistiques : 452 étudiants inscrits en 2013/2014
- **un service de formation continue :**
 - 196 inscrits en 2013/2014
- **un centre de formation d'apprentis**

Total des inscrits : 7387

- **20 services communs, généraux et centraux**

- **Services centraux** : Cellule hygiène et sécurité ; Direction de la logistique ; Direction de la recherche, de la valorisation et des études doctorales (DIRVED) ; Direction des affaires juridiques ; Direction des affaires financières (DAF) ; Direction de la communication ; Direction des ressources humaines (DRH) ; Direction des ressources immobilières ; Direction de la scolarité et de la vie étudiante ; Cellule d'appui au pilotage et à la gouvernance des systèmes d'information (CAPiGoSI)
- **Services communs** : Centre de formations des apprentis (CFA) ; Service de formation continue ; Service commun de documentation ; Service Orientation, Insertion, Stages, Etudier et Apprendre à l'Université (OISEAU) ; Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) ; Service universitaire d'activités physiques et sportives (SUAPS).
- **Services généraux** : Service du handicap ; Centre de ressources informatiques (CRI) ; Service culturel ; Service des relations internationales (SRI).

Formations :

- 11 DU de langues
- 10 spécialités de DUT (15 options)
- 14 mentions de licence
- 21 licences professionnelles
- 15 mentions de MASTER (31 spécialités dont 14 en co-habilitation ou partenariat)
- 2 formations d'ingénieur
- 28 doctorats
- Formation continue : 7 Diplômes Universitaires et 2 DAEU

Répartition géographique :

- **Site Frissard – Bellot – Prony** : ISEL ; IUT ; Pôle sciences pour l'ingénieur ; Laboratoires de recherche
- **Site Lebon** : Présidence ; Services centraux, communs et généraux ; Formation Continue ; Faculté des Affaires Internationales ; U.F.R. Lettres et Sciences Humaines ; U.F.R. Sciences et Techniques ; Laboratoires de recherche
- **Site Caucriauville** : IUT ; Laboratoires de recherche

Éléments financiers :

Le budget global de l'Université en 2014 est de 75.2 millions d'Euros dont 55.3 millions de masse salariale (76% du budget), 16.5 millions de fonctionnement et 3.4 millions en investissement.

Chapitre 1 : Effectifs et données démographiques

A. Equivalent temps plein travaillé (ETPT) et effectifs

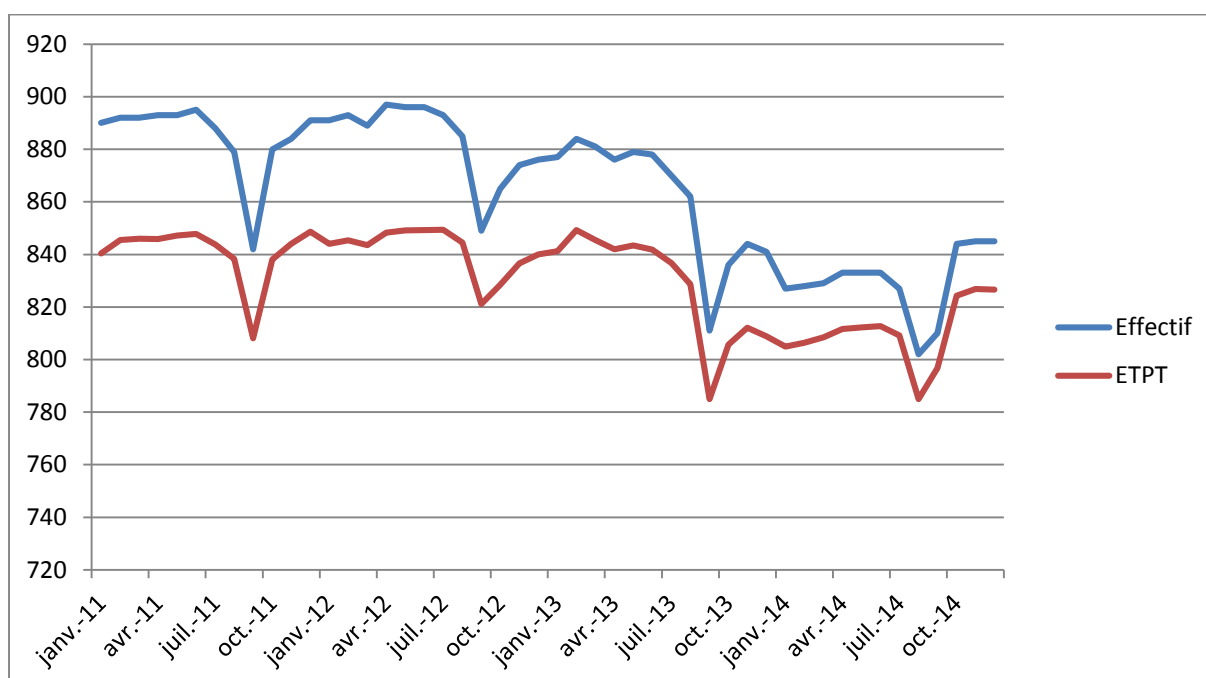
1) ETPT et effectifs

Définitions :

Effectif : personne physique à une date donnée. Par exemple, un agent présent au 31/12 compte un effectif.

ETP : quotité de temps de travail d'une personne physique à une date donnée. Par exemple, un agent à 80% présent au 31/12 compte 0.8 ETP.

ETPT : quotité de temps de travail d'une personne physique sur la durée de présence dans l'année. Par exemple, un agent à 80% présent 6 mois dans l'année compte 0.4 ETPT ($0.8 \times 6/12$).



2) ETPT et effectifs par catégories

Catégorie	ETPT 2011	ETPT 2012	ETPT 2013	ETPT 2014	Différence 2014/2013	Effectifs 31/12/2011	Effectifs 31/12/2012	Effectifs 31/12/2013	Effectifs 31/12/2014	Différence 2014/2013
BIATSS contractuels catégorie A	28,4	28	22,6	19,87	-2,73	55	51	37	41	4
BIATSS contractuels catégorie B	6,4	6,7	6,1	5,00	-1,10	8	7	4	8	4
BIATSS contractuels catégorie C	54,3	55,9	57,3	56,72	-0,58	60	66	60	60	0
<i>Dont contractuels BIATSS en CDI</i>	9,9	16,5	21,8	19,53	-2,27	11	23	24	21	-3
BIATSS titulaires catégorie A	64	65,7	65,8	62,80	-3,00	67	68	65	65	0
BIATSS titulaires catégorie B	73,7	73,2	74,4	75,92	1,52	75	74	79	77	-2
BIATSS titulaires catégorie C	109,1	105,7	105,3	108,52	3,22	108	106	111	114	3
Enseignants et chercheurs contractuels	132,1	124,5	119,4	114,51	-4,89	138	127	113	125	12
Enseignants titulaires du second degré	106,5	109,3	107,7	101,07	-6,63	109	110	104	99	-5
Enseignants titulaires du supérieur	266,6	272,7	269,8	266,00	-3,80	274	272	266	266	0
Total général	841,1	841,7	828,4	810,41	-17,99	894	881	839	855	16

3) ETPT et effectifs par sexe

Catégorie	ETPT				Effectifs au 31/12/2014			
	Homme	Femme	Total	% femmes	Homme	Femme	Total	% femmes
BIATSS contractuels catégorie A	9,3	10,6	19,9	53,30%	20	21	41	51,22%
BIATSS contractuels catégorie B	0,3	4,8	5,0	95,00%	1	7	8	87,50%
BIATSS contractuels catégorie C	10,2	46,6	56,7	82,08%	12	48	60	80,00%
BIATSS titulaires catégorie A	30,6	32,2	62,8	51,29%	31	34	65	52,31%
BIATSS titulaires catégorie B	26,7	49,3	76,0	64,90%	26	51	77	66,23%
BIATSS titulaires catégorie C	27,9	80,7	108,5	74,32%	29	85	114	74,56%
Enseignants et chercheurs contractuels	64,6	50,0	114,5	43,62%	72	53	125	42,40%
Enseignants titulaires du second degré	55,8	45,3	101,1	44,79%	54	45	99	45,45%
Enseignants titulaires du supérieur	170,3	95,7	266,0	35,96%	171	95	266	35,71%
Total général	395,5	414,9	810,4	51,20%	416	439	855	51,35%

4) Effectifs BIATSS par composante ou service

Composantes/ services	Titulaires catégorie A	Titulaires catégorie B	Titulaires catégorie C	Contractuels catégorie A	Contractuels catégorie B	Contractuels catégorie C	Total général
AI	1	5	8	1		4	19
CFA				1	1	1	3
HYGIENE ET SECURITE	1	1		1			3
DIRECTION LOGISTIQUE	1	2	15			22	40
DIRVED	2	1	2	1		1	7
FORMATION CONTINUE		2	4	2		2	10
ISEL	1	1	4	7	2	4	19
IUT	7	11	30			8	56
LSH	1	2	4	4		1	12
SCDP	6	12	17		1	3	39
AFF GALES & JURIDIQU	1	1				1	3
DAF	2	7	6			3	18
DIR SCOLARITE	1	2	3			1	7
DIR. COM.	2			1			3
DRH	3	5	2		2	3	15
DRI	1	1	1	1	1		5
SERV DE LA PRESIDENC	4	1				1	6
CELLULE MULTI MEDIA		1	2				3
CRI	14	9		3			26
SERVICE CULTUREL				2			2
SRI	1	2		2			5
SERVICE DU HANDICAP						2	2
SUIO	2	2	2				6
SUMP	1		1	2			4
ST	13	9	12	13	1	3	51
SUAPS			1				1
Total	65	77	114	41	8	60	365

5) ETPT des enseignants titulaires par composantes

GRADE/composante ou service	Total 2011	Total 2012	Total 2013	Total 2014	SUAPS	UFR ST	UFR AI	ISEL	LSH	IUT
Enseignants chercheurs	266,6	273	269,8	266,0	0,0	88,4	72,3	11,0	26,3	68,0
PROFESSEUR UNIV.2CL.	38,92	39,3	36,5	31,3		11,0	8,3		5,3	6,7
PROFESSEUR UNIV.1CL.	22,67	24,7	26,08	28,0		11,0	5,3	2,0	3,7	6,0
PROFESSEUR UNIV.CE.	4,25	5,33	6,67	8,7		4,3	2,0		1,0	1,3
MAITRE CONFERENCE HC	28,33	36,4	44	47,3		10,7	18,0	3,0	2,3	13,3
MAITRE CONFERENCE CN	172,5	167	156,5	150,7		51,3	38,7	6,0	14,0	40,7
Enseignants second degré	106,5	109	107,7	101,1	3,0	6,8	11,9	3,3	3,0	73,0
PROFESSEUR AGREGE CN	29,85	27,1	24,03	22,7		0,8	4,0	1,1		16,8
PROFESSEUR AGREGE HC	10,99	14,2	15,67	15,1		0,0	1,3	0,3		13,6
PROFESSEUR.BI-ADM.AGREG	2,67	2	2	2,0		1,0	0,0			1,0
PROFESSEUR CERTIFIE CN	27,84	27,7	26,67	24,7		3,0	3,7			18,0
PROF.CERTIFIE H.CL.	28,42	31,7	32,25	29,7		2,0	3,0	2,0	3,0	19,7
PROFESSEUR E.P.S.CN.	2,08	2	2	2,0	2,0					
PROFESSEUR E.P.S.HC.	1,67	1	1	1,0	1,0					
PROFESSEUR L PROF HC	1	1,92	1,83	2,0						2,0
PROFESSEUR L PROF CN	2	1,75	2,25	2,0						2,0
Total enseignants titulaires	373,1	382	377,5	367,1	3,0	95,2	84,3	14,3	29,3	141,0
Rappels valeurs 2013					4	99	84,32	15	29,91	145,5

6) ETPT des enseignants contractuels par composantes

	Total 2011	Total 2012	Total 2013	Total 2014	Autres	LSH	FST	FAI	ISEL	IUT
PAST/invités	9,0	9,1	6,3	3,9		0,7	0,5	0,4		2,3
Contractuels chercheurs	14,8	15,8	16,4	16,2	15,1				1,1	
Contractuels enseignants	13,6	10,9	10,5	12,5			0,8	6,4	1,5	3,8
Contractuels doctorants	55,4	56,3	60,7	61,3	61,3					
ATER	34,6	28,5	23,2	18,7		3,1	6,4	5,4	1,1	2,8
Lecteurs/Maitres de langue	4,8	3,5	2,4	1,9				1,9		
TOTAL	132,1	124,0	119,4	114,5	76,4	3,8	7,8	14,1	3,7	8,8

7) ETPT et plafond d'emploi

Catégories	Plafond Etat	Plafond Ressources Propres
BIATSS contractuels catégorie A	8,58	11,29
BIATSS contractuels catégorie B	3,45	1,55
BIATSS contractuels catégorie C	23,23	33,49
BIATSS titulaires catégorie A	62,8	
BIATSS titulaires catégorie B	75,92	
BIATSS titulaires catégorie C	108,516	
Enseignants et chercheurs contractuels	55,68	58,83
Enseignants titulaires du second degré	101,07	
Enseignants titulaires du supérieur	266	
Total général	705,246	105,16
Plafonds votés au budget 2014	710	130

8) Part des contractuels à l'Université

Catégorie	2012			2013			2014		
	ETPT	%		ETPT	%		ETPT	%	
BIATSS contractuels catégorie A	28,03	3,30%	25,50%	22,6	2,73%	24,80%	19,87	2,45%	24,20%
BIATSS contractuels catégorie B	6,68	0,80%		6,05	0,73%		5	0,62%	
BIATSS contractuels catégorie C	55,89	6,60%		57,33	6,92%		56,72	7,00%	
Enseignants et chercheurs contractuels	124,46	14,80%		119,42	14,42%		114,51	14,13%	
BIATSS titulaires catégorie A	65,69	7,80%	29,10%	65,78	7,94%	29,64%	62,8	7,75%	30,51%
BIATSS titulaires catégorie B	73,19	8,70%		74,42	8,98%		75,92	9,37%	
BIATSS titulaires catégorie C	105,74	12,60%		105,28	12,71%		108,516	13,39%	
Enseignants titulaires du second degré	109,28	13,00%	45,40%	107,7	13,00%	45,57%	101,07	12,47%	45,29%
Enseignants titulaires du supérieur	272,67	32,40%		269,75	32,57%		266	32,82%	
Total général	841,64	100,00%	100,00%	828,34	100,00%	100,00%	810,41	100,00%	100,00%

La part des contractuels à l'Université est de 24.2% des ETPT.

9) Les agents à temps partiel

Nombre d'agents à temps partiel par catégories et quotités au 31 décembre 2014

Catégories \ Quotités de travail	0,1	0,2	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	Total général	% de femmes
BIATSS contractuels catégorie A	1		1	1		1			4	75%
BIATSS contractuels catégorie B				1			1		2	100%
BIATSS contractuels catégorie C				2	1	2	6		11	100%
BIATSS titulaires catégorie A				1			9		10	70%
BIATSS titulaires catégorie B				2			7	2	11	100%
BIATSS titulaires catégorie C				1			11		12	100%
Enseignants et chercheurs contractuels		1		27					28	39%
Enseignants titulaires du second degré				1			1		2	50%
Enseignants titulaires du supérieur									0	0%
Total général	1	1	1	36	1	3	35	2	80	73%
% de femmes	100%	100%	0%	50%	100%	100%	91%	100%	73%	

Parmi les agents à temps partiel, 73% sont des femmes. Ces chiffres sont cependant à relativiser dans la mesure où les femmes représentent plus de 67% des agents BIATSS.

B. Les données démographiques

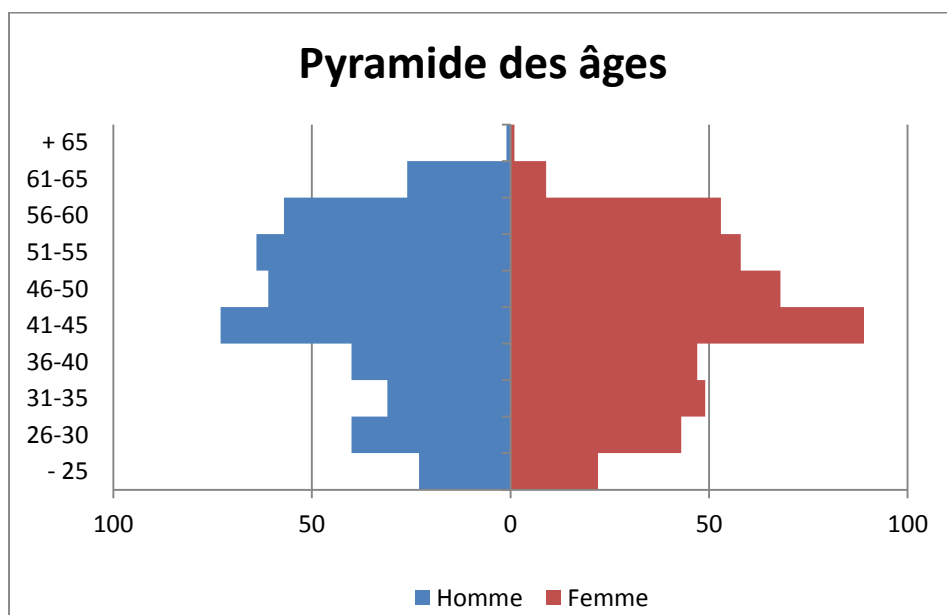
1) Age moyen et médian

L'âge est calculé entre la date de naissance et le 31/12/2014.

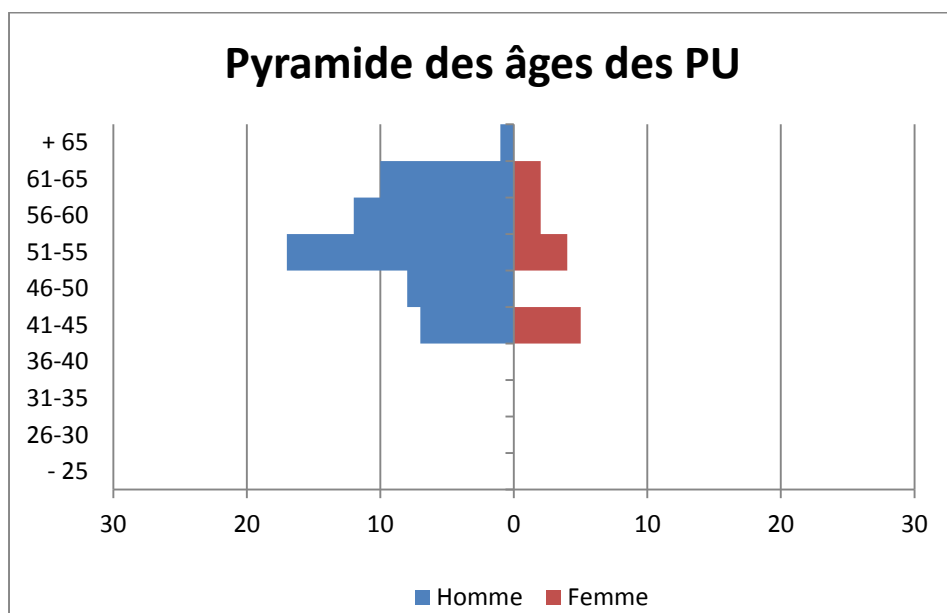
		Age moyen	Age médian
BIATSS	Catégorie A	47,47	47,82
	Catégorie B	47,13	47,06
	Catégorie C	47,73	47,13
	Contractuels	37,47	34,41
Total BIATSS		44,49	45,17
Enseignants	PRCE	49,67	49,01
	PRAG	49,06	48,33
	MCF	47,35	47,06
	PU	54,27	54,45
	Contractuels	31,14	28,78
Total Enseignants		44,60	44,70
Total général		44,55	44,98

Les professeurs bi-admissibles, les professeurs de lycées professionnels et d'EPS sont comptabilisés avec les PRCE.

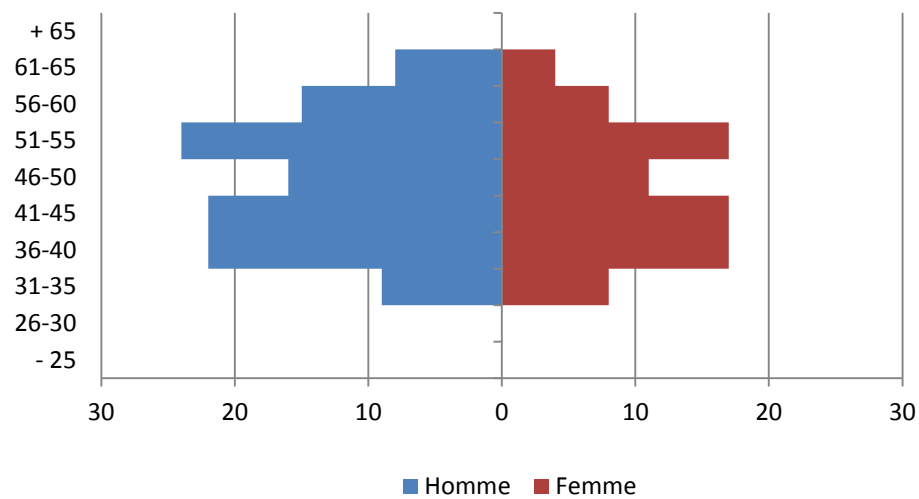
2) Pyramide des âges de l'ensemble du personnel



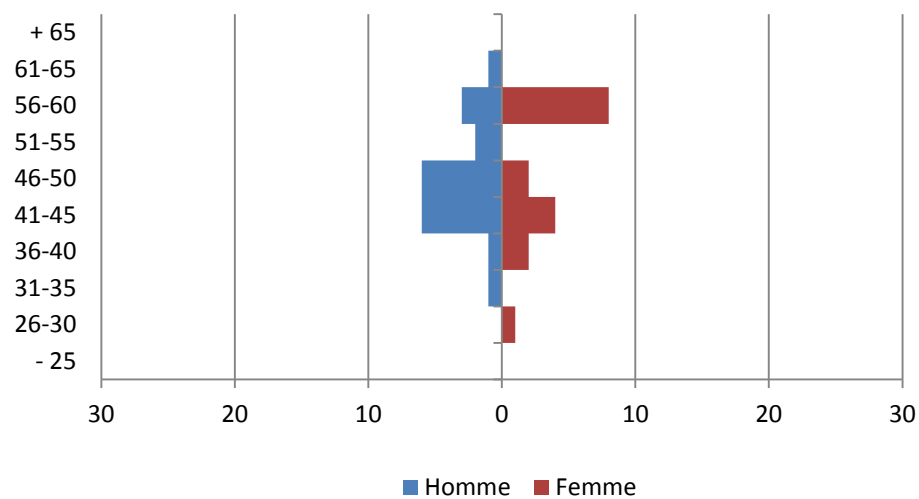
3) Pyramides des âges des titulaires enseignants

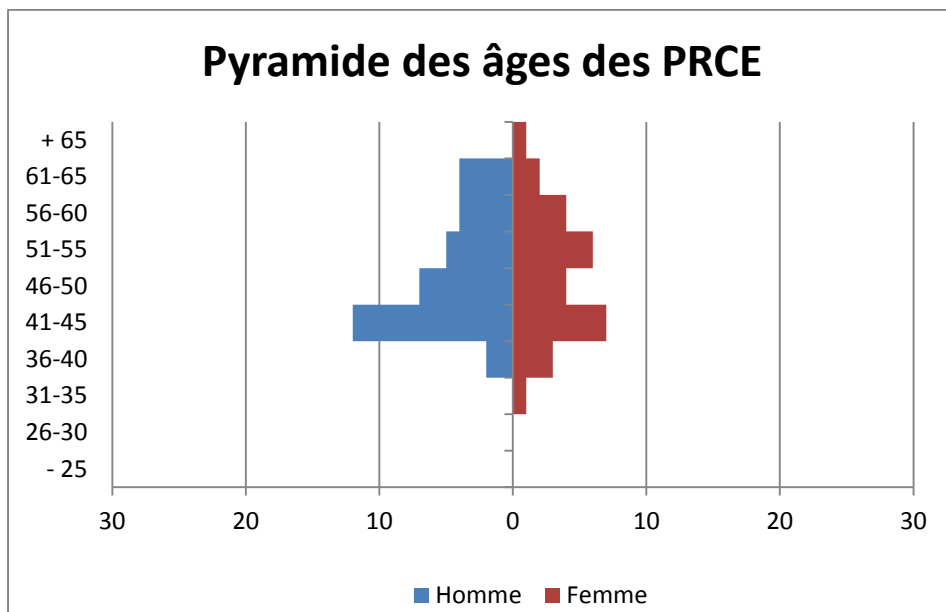


Pyramide des âges des MCF

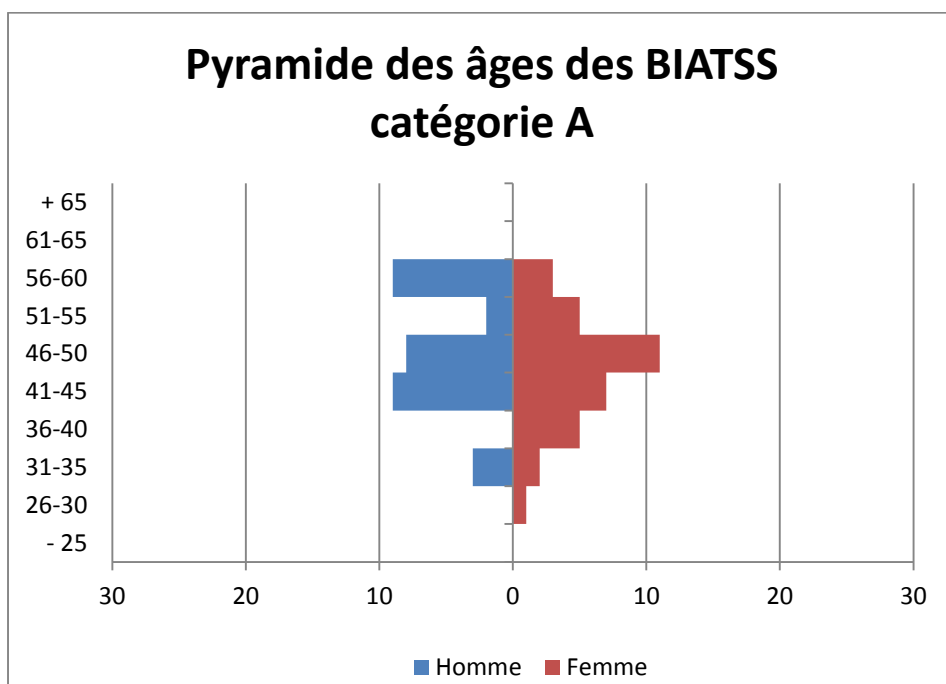


Pyramide des âges des PRAG

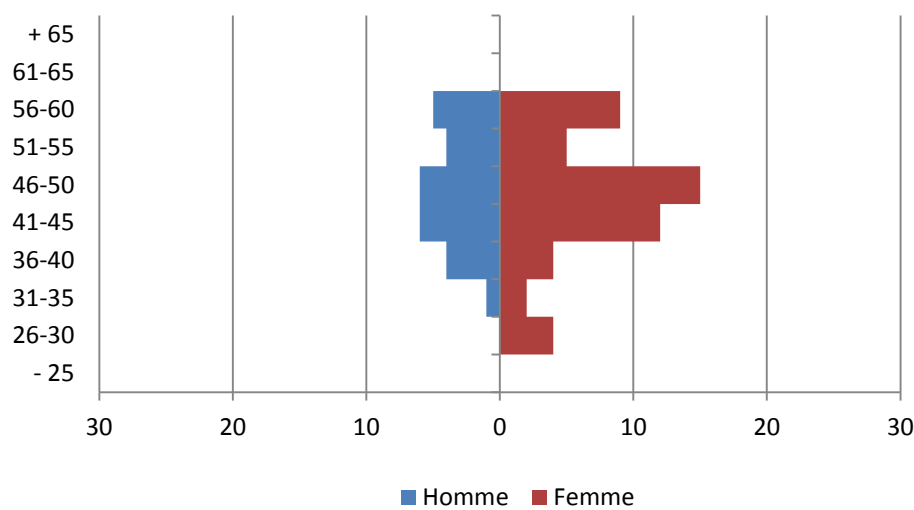




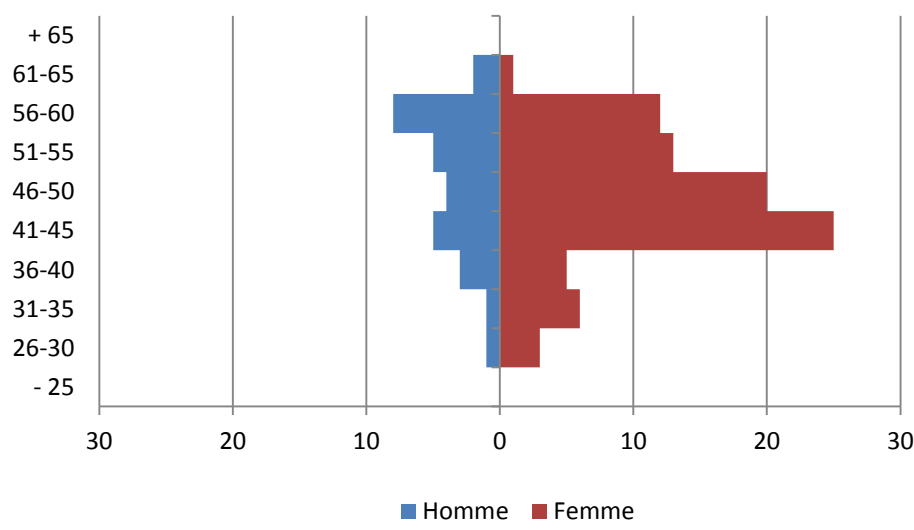
4) Pyramides des âges des titulaires BIATSS



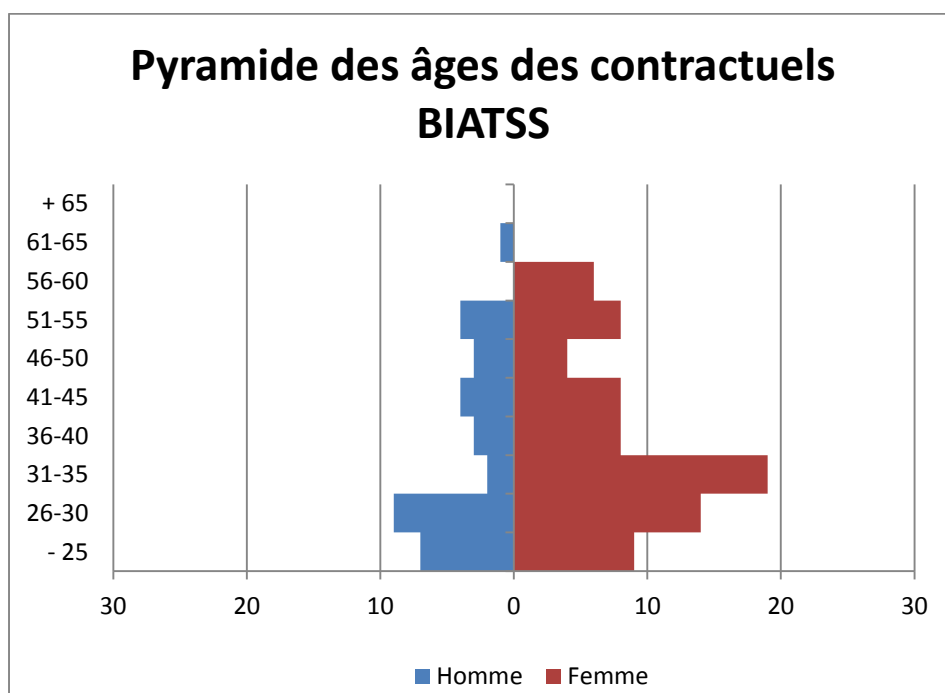
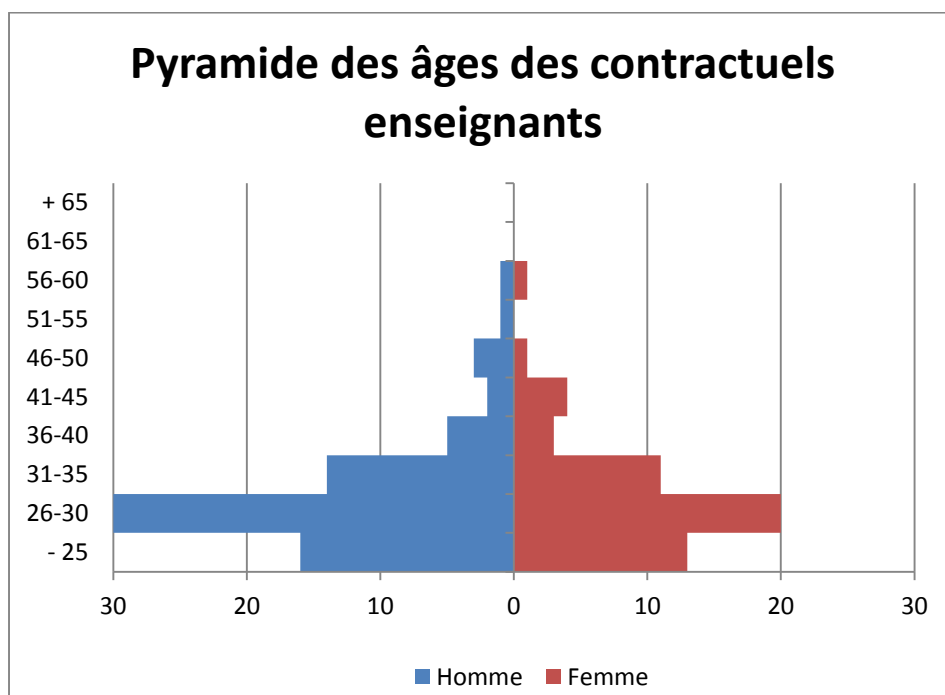
Pyramide des âges des des BIATSS catégorie B



Pyramide des âges des des BIATSS catégorie C



5) Pyramide des âges des contractuels



C. Les mouvements et les promotions

1) Les mouvements des enseignants

	2011		2012		2013		2014	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
PU	5	2	2	2	2	4	1	1
MCF	10	5	6	8		4	3	5
Enseignants 2nd degré	9	6	6	6		6	1	6
TOTAL	24	13	14	16	2	14	5	12
Dont sorties retraites		9		5		10		5

L'âge moyen des départs à la retraite des enseignants du supérieur est de 67 ans en 2014 contre 64 pour les enseignants du second degré.

Les enseignants sortants pour d'autres motifs (mutation, disponibilité, détachement...) sortent en moyenne à 46 ans.

Les enseignants entrent à l'âge moyen de 36,5 ans.

2) Les mouvements des BIATSS

Catégorie	2011		2012		2013		2014	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
A	3	4	3	4	0	3	1	2
<i>Dont Sauvadet</i>					0		0	
B	3	4	3	3	4	1	1	2
<i>Dont Sauvadet</i>					1		0	
C	3	8	3	7	10	3	11	5
<i>Dont Sauvadet</i>					6		7	
Total	9	16	9	14	14	7	13	9
<i>Dont Sauvadet</i>					7		7	
<i>Dont sorties retraites</i>		4		6		2		1

3) Les promotions des enseignants

	2012	2013	2014
Second degré	6	3	5
Dont grade	6	2	5
Dont corps	0	1	0
Enseignants chercheurs	17	9	13
Dont grade	15	9	12
Dont corps	1	0	1
TOTAL	23	12	18

4) Les promotions des BIATSS

		2012	2013	2014
Changement de grade	A	1	0	4
	B	2	2	2
	C	8	16	11
Total changement de grade		11	18	17
Changement de corps	A	1	0	3
	B	1	1	0
	C	1	1	0
Total changement de corps		3	2	3
Total		14	20	20

D. Les effectifs titulaires

1) Les enseignants chercheurs titulaires

Section CNU	Libellé CNU	Au 31/12/2012			Au 31/12/2013			Au 31/12/2014		
		PR	MCF	Total	PR	MCF	Total	PR	MCF	Total
1	Droit privé et sciences criminelles	2	11	13	3	11	14	2	11	13
2	Droit public	3	6	9	3	6	9	3	6	9
3	Histoire du droit et des institutions	1	1	2	1	1	2	1	1	2
4	Science politique		1	1		1	1		1	1
5	Sciences économiques	3	11	14	4	9	13	4	9	13
6	Sciences de gestion	1	12	13		13	13		13	13
7	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales		1	1		1	1		1	1
9	Langue et littérature françaises	2	2	4	2	2	4	2	2	4
10	Littératures comparées		1	1		1	1		1	1
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	4	14	18	4	14	18	4	14	18
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves		1	1		1	1		1	1
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	1	5	6		5	5		5	5
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	1	6	7	1	6	7	1	6	7
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale		2	2		2	2		2	2
19	Sociologie, démographie	2	6	8	2	6	8	2	7	9
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art		2	2		2	2		2	2

22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	3	1	4	3	1	4	3	1	4
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	3	5	8	3	5	8	3	5	8
24	Aménagement de l'espace, urbanisme		2	2		2	2		2	2
25	Mathématiques	1		1	1		1	1		1
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	5	14	19	5	14	19	5	14	19
27	Informatique	7	22	29	7	22	29	7	22	29
28	Milieus denses et matériaux	1	2	3	1	2	3	1	2	3
30	Milieus dilués et optique	1	1	2	1	1	2	1	1	2
31	Chimie théorique, physique, analytique	1	4	5	1	4	5	1	4	5
32	Chimie organique, minérale, industrielle	3	6	9	3	5	8	3	5	8
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère		2	2		2	2		2	2
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	9	14	23	8	13	21	8	13	21
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	2	11	13	2	11	13	2	11	13
62	Energétique, génie des procédés		1	1		1	1		1	1
63	Electronique, optronique et systèmes	8	18	26	8	17	25	9	17	26
64	Biochimie et biologie moléculaire	1	1	2	1	1	2	1	1	2
65	Biologie cellulaire		1	1		1	1			0
67	Biologie des populations et écologie	1	2	3	1	2	3	1	2	3
68	Biologie des organismes	3	5	8	2	5	7	2	6	8
70	Sciences de l'éducation		2	2		2	2		1	1
71	Sciences de l'information et de la communication	1	6	7	1	6	7	1	6	7
TOTAL		70	202	272	68	198	266	68	198	266

2) Les enseignants du second degré titulaires

Discipline	31/12/2012				31/12/2013				31/12/2014			
	PLP	PRCE	PRAG	TOTAL	PLP	PRCE	PRAG	TOTAL	PLP	PRCE	PRAG	TOTAL
ALLEMAND		2	1	3		1	2	3		1	1	2
ANGLAIS	1	13	10	24	1	12	9	22	1	11	8	20
ARABE			1	1			1	1			1	1
ARTS PLASTIQUES		1	1	2		1	1	2		1	1	2
COMPTABILITE ET BUREAUTIQUE	1			1	1			1	1			1
DOCUMENTATION		3		3		2		2		2		2
ECONOMIE ET GESTION		12	5	17		12	5	17		12	5	17
ECONOMIE: INFORMATIQUE ET GESTION		1		1		1		1		1		1
EDUCATION PHYS. ET SPORTIVE		3	1	4		3	1	4		3		3
ELECTRONIQUE		2		2		2		2		2		2
ESPAGNOL		4		4		4		4		4		4
GENIE CIVIL		1	6	7		1	6	7		1	7	8
GENIE MECANIQUE - MECANIQUE		4	3	7		4	3	7		4	3	7
HISTOIRE- GEOGRAPHIE		2	1	3		1	1	2		1	1	2
ITALIEN		1		1		1		1		1		1
LETTRES CLASSIQUES - GRAMMAIRE		1		1		1		1		1		1
LETTRES ESPAGNOL	1			1	1			1	1			1
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE	1			1				0				0
LETTRES MODERNES		4	4	8		3	4	7		3	4	7
MATHEMATIQUES		3	5	8		3	5	8		2	4	6
PHYSIQUE - CHIMIE		3		3		3		3		3		3
SC. ECO. ET SOCIALES		3		3		3		3		3		3
SCIEN.PHY.- PHY.APPLI		1	2	3		1	2	3		1	2	3
SCIENCES. DE LA VIE ET DE LA TERRE		1		1		1		1		1		1
VENTE	1			1	1			1	1			1
TOTAL	5	65	40	110	4	60	40	104	4	58	37	99

3) Les BIATSS titulaires

- Filière administrative

Catégorie	Corps	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
A	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	15	12	13
	Infirmier	2	2	2
Sous-total		17	14	15
B	Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	32	34	33
Sous-total		32	34	33
C	Adjoint de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	49	54	55
Sous-total		49	54	55
TOTAL		98	102	103

- Filière ITRF

Catégorie	Corps	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
A	Ingénieur de Recherche et de Formation	7	7	7
	Ingénieur d'Etudes de Recherche et de Formation	21	20	21
	Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation	17	18	16
Sous-total		45	45	44
B	Technicien de Recherche et de Formation	31	33	33
Sous-total		31	33	33
C	Adjoint Technique de Recherche et de Formation	39	39	41
	Adjoint technique des établissements d'enseignement	2	2	2
Sous-total		41	41	43
TOTAL		117	119	120

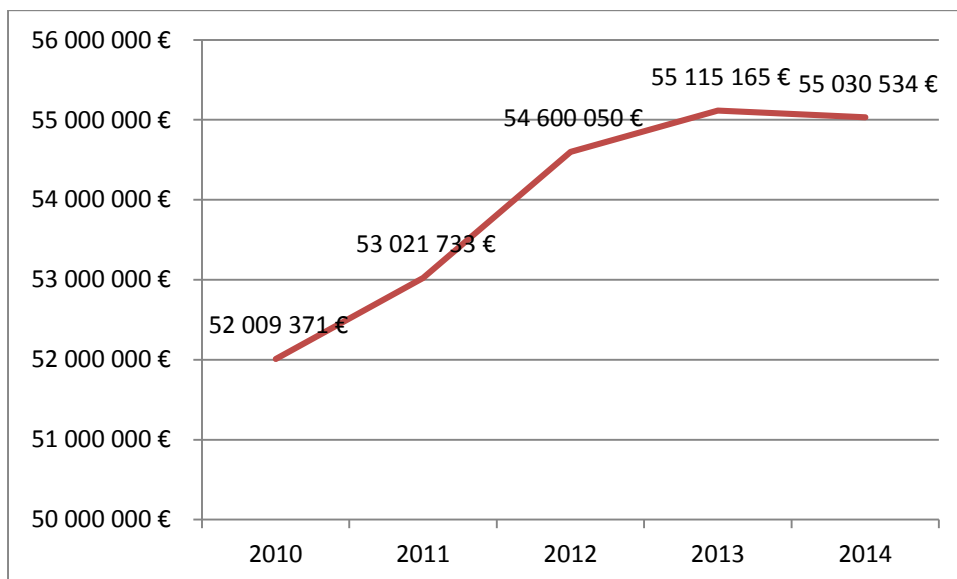
- Filière de bibliothèque

Catégorie	Corps	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
A	Conservateur Général	1	1	1
	Conservateur	3	3	3
	Bibliothécaire	2	2	2
Sous-total		6	6	6
B	Bibliothécaire assistant spécialisé	11	12	11
Sous-total		11	12	11
C	Magasinier	16	16	16
Sous-total		16	16	16
TOTAL		33	34	33

Chapitre 2 : Les rémunérations et charges accessoires

A. La masse salariale

1) Répartition de la MS depuis 2010



La masse salariale s'entend hors dépenses d'action sociale et celles relatives aux accidents du travail.

2) Répartition de la MS par éléments

Élément	Total 2011	Total 2012	Total 2013	Total 2014	Différences 2014/2013
Traitement brut	25 255 094 €	25 668 721 €	25 233 401 €	24 996 328 €	- 237 073 €
Allocation de recherche	193 766 €			- €	- €
Rémunérations des doctorants	913 874 €	1 164 310 €	1 310 024 €	1 294 159 €	- 15 865 €
Indemnité de résidence	250 563 €	253 748 €	251 192 €	249 185 €	- 2 007 €
Supplément familial	322 959 €	337 801 €	331 292 €	326 451 €	- 4 841 €
<i>Sous total rémunérations principales</i>	26 936 257 €	27 424 580 €	27 125 909 €	26 866 124 €	- 259 785 €
Primes BIATSS	951 191 €	1 022 685 €	1 042 575 €	1 188 376 €	145 801 €
Primes enseignant	1 290 867 €	1 282 526 €	1 310 836 €	1 317 513 €	6 677 €
Primes et indemnités diverses	102 684 €	74 294 €	84 092 €	116 347 €	32 255 €
Cours/heures complémentaires défiscalisés	1 184 902 €	1 125 201 €	2 833 €	- €	- 2 833 €
Vacations	366 871 €	335 777 €	300 251 €	274 128 €	- 26 123 €
Cours/heures complémentaires fiscalisés	1 335 240 €	1 494 872 €	2 406 854 €	2 506 749 €	99 895 €
<i>Sous total Cours complémentaires et vacations</i>	2 887 013 €	2 955 850 €	2 709 938 €	2 780 877 €	70 939 €
<i>Sous total primes et indemnités</i>	5 231 755 €	5 335 355 €	5 147 442 €	5 403 112 €	255 670 €
Total rémunérations d'activité	32 168 012 €	32 759 935 €	32 273 351 €	32 269 236 €	- 4 115 €
Total charges patronales	20 656 420 €	21 756 433 €	22 751 668 €	22 647 852 €	- 103 816 €
Total Prestations sociales	197 302 €	83 682 €	90 146 €	113 446 €	23 300 €
TOTAL GENERAL	53 021 734 €	54 600 050 €	55 115 165 €	55 030 534 €	- 84 631 €

3) MS moyenne annuelle chargée par catégories

Catégories \ MS moyenne en euros	2011	2012	2013	2014
BIATSS titulaires catégorie A	64 529 €	65 669 €	68 856 €	68 552 €
BIATSS titulaires catégorie B	46 078 €	47 886 €	49 344 €	48 684 €
BIATSS titulaires catégorie C	36 372 €	37 158 €	38 004 €	39 031 €
Enseignants titulaires du second degré	79 123 €	76 912 €	79 272 €	84 937 €
Enseignants titulaires du supérieur	85 927 €	86 098 €	89 604 €	94 087 €

4) Rémunérations nettes¹ mensuelles moyennes par statuts et catégories

- Les titulaires

Grades ou catégories	Revenu mensuel net moyen
PU CE	5 592 €
PU1C	4 564 €
PU2C	3 912 €
MCF HC	3 942 €
MCF CN	3 114 €
PRAG HC	4 022 €
PRAG CN	3 176 €
PRCE HC	3 493 €
PRCE CN	2 625 €
Bi admissible	3 001 €
BIATSS A+	2 906 €
BIATSS A	2 756 €
BIATSS B	1 938 €
BIATSS C	1 588 €

- Les contractuels BIATSS financés par la recherche

Catégories	Revenu mensuel net moyen	Fourchette d'indices
A	2 278 €	382 - 821
B	1 284 €	339
C		

Pas de contractuels catégorie C financés par les crédits de recherche en 2014.

¹ La rémunération nette correspond à la somme effectivement perçue par un agent

- Les contractuels BIATSS hors recherche

Catégories	Revenu mensuel net moyen	Fourchette d'indices
A	2 197 €	339 - 821
B	1 286 €	309 - 370
C	1 239 €	309 - 345

- Les contractuels enseignants

Type	Revenu mensuel net moyen	Fourchette d'indices
PAST	1 276 €	309 - 365
ATER 100%	1 755 €	441
ATER 50%	1 236 €	315
PRCE contractuel	2 121 €	450 - 670
Contractuel chercheur	1 850 €	365 - 612
Doctorant	1 481 €	364 - 418

5) Part des primes et indemnités

Primes et indemnités² en pourcentage du traitement brut

	% du brut
BIATSS contractuels catégorie A	7,62%
BIATSS contractuels catégorie B	10,05%
BIATSS contractuels catégorie C	4,94%
BIATSS titulaires catégorie A	28,51%
BIATSS titulaires catégorie B	25,90%
BIATSS titulaires catégorie C	7,24%
Enseignants et chercheurs contractuels	3,78%
Enseignants titulaires du second degré	25,26%
Enseignants titulaires du supérieur	15,77%

² Les primes et indemnités représentent tous les éléments versés aux agents autres que le traitement brut (Indemnités de résidence, supplément familial, remboursement de transport, primes, heures de vacances.....)

B. Les déterminants de la MS

1) La consommation mensuelle en point d'indice (INM)

Mois	2011	2012	2013	2014	Différences 2014/2013
Janvier	438 734	447 946	452 172	437 072	-15 100
Février	442 520	451 609	455 485	441 439	-14 046
Mars	443 106	450 665	455 123	442 714	-12 409
Avril	444 859	454 595	454 076	444 105	-9 971
Mai	443 856	454 301	454 185	444 372	-9 813
Juin	445 822	454 808	454 074	444 464	-9 610
Juillet	445 597	456 240	452 807	442 233	-10 574
Août	442 044	453 616	451 498	431 327	-20 171
Septembre	429 607	444 427	433 274	439 638	6 364
Octobre	443 091	451 474	442 320	447 603	5 283
Novembre	446 195	452 613	442 321	449 680	7 359
Décembre	448 327	452 373	441 140	449 544	8 404
TOTAL	5 313 758	5 424 668	5 388 475	5 314 192	-74 283

2) La consommation d'INM par statut

Mois	Titulaires				Contractuels			
	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014
Janvier	370 943	383 933	390 255	386 635	67 792	64 013	61 916	50 438
Février	371 120	385 566	390 879	388 604	71 399	66 043	64 605	52 836
Mars	372 175	385 973	391 683	389 496	70 931	64 692	63 440	53 218
Avril	373 130	386 853	391 093	390 185	71 730	67 742	62 983	53 921
Mai	372 274	386 432	392 357	389 557	71 583	67 869	61 828	54 815
Juin	373 723	387 021	392 605	389 958	72 099	67 787	61 468	54 506
Juillet	372 893	388 974	392 890	390 760	72 703	67 266	59 917	51 474
Août	371 936	388 308	392 184	389 678	70 109	65 308	59 314	41 649
Septembre	378 950	388 732	393 149	392 163	50 658	55 695	40 125	47 475
Octobre	382 728	387 802	389 882	391 321	60 362	63 672	52 439	56 282
Novembre	383 850	388 138	388 882	392 432	62 345	64 475	53 439	57 248
Décembre	383 822	389 369	388 763	392 496	64 505	63 004	52 377	57 047
TOTAL	4 507 544	4 647 101	4 694 624	4 683 285	806 216	777 567	693 851	630 908

3) La consommation d'INM par catégorie

Catégorie \ mois	janv-11	déc-11	janv-12	déc-12	janv-13	déc-13	janv-14	déc-14
BIATSS contractuels catégorie A	10 984	11 961	12 353	10 620	10 145	8 785	8 501	9 105
BIATSS contractuels catégorie B	1 932	1 951	1 996	1 838	1 905	1 614	1 244	2 369
BIATSS contractuels catégorie C	14 139	14 809	15 404	16 703	16 953	15 481	15 817	14 066
Sous-total BIATSS contractuels	27 055	28 721	29 753	29 161	29 003	25 880	25 562	25 540
BIATSS titulaires catégorie A	33 442	35 723	34 739	36 924	37 092	35 567	34 674	35 826
BIATSS titulaires catégorie B	30 645	29 347	29 541	30 339	30 381	31 366	31 667	31 300
BIATSS titulaires catégorie C	35 513	34 620	34 892	34 438	34 515	36 189	35 775	38 256
Sous-total BIATSS titulaires	99 600	99 690	99 172	101 701	101 988	103 122	102 116	105 382
Enseignants et chercheurs contractuels	40 666	35 686	34 260	33 843	32 913	26 497	24 876	31 507
Enseignants titulaires du second degré	71 072	73 872	73 708	75 225	75 535	73 134	71 663	69 646
Enseignants titulaires du supérieur	200 331	210 261	211 053	212 443	212 733	212 508	212 856	217 468
Sous-total enseignants titulaires	271 403	284 133	284 761	287 668	288 268	285 642	284 518	287 114
TOTAL	438 724	448 230	447 946	452 373	452 172	441 141	437 072	449 544

C. Les primes et rémunérations accessoires

1) Les primes des enseignants

- Montants par type de primes depuis 2010

Type de prime	2010	2011	2012	2013	2014
PEDR et prime excellence scientifique	218 600 €	213 870 €	211 258 €	224 020 €	241 619 €
PES PRES	518 037 €	507 813 €	511 867 €	504 430 €	480 841 €
PCA	125 878 €	117 512 €	118 887 €	126 700 €	123 476 €
PRP	378 801 €	396 545 €	375 693 €	389 062 €	402 972 €
PA	24 788 €	43 008 €	43 649 €	45 951 €	45 951 €
Indemnité de commission CNU		12 120 €	21 173 €	20 671 €	22 654 €
TOTAL	1 266 104 €	1 290 868 €	1 282 527 €	1 310 834 €	1 317 513 €

- Répartition des PRP par composantes ou services

UB	2010	2011	2012	2013	2014
ACTIONS TRANSVERSALES	8 627 €	6 545 €	6 546 €	6 055 €	7 773 €
LSH	15 914 €	15 259 €	16 487 €	16 528 €	16 732 €
ST	56 044 €	58 583 €	53 285 €	56 047 €	57 397 €
AI	70 574 €	77 258 €	65 906 €	67 624 €	70 713 €
ISEL	23 126 €	25 961 €	20 369 €	23 552 €	23 797 €
CFA	4 477 €	4 500 €	4 500 €	5 318 €	5 932 €
FC	10 908 €	11 413 €	11 046 €	10 268 €	10 432 €
IUT	189 132 €	194 322 €	196 327 €	201 768 €	210 196 €
Cordées de la réussite		2 700 €	1 227 €	1 902 €	
Total	378 801 €	396 544 €	375 693 €	389 062 €	402 972 €

2) Les primes BIATSS par grade

- Montant individuel de primes annuelles servies à temps-plein.

	Corps / grade	2010	2011	2012	2013	2014
Catégorie A	IGR HC					11 521 €
	IGR 1CL					10 576 €
	IGR 2CL	8 026 €	8 026 €	8 026 €	8 026 €	8 162 €
	APAENES	6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	8 162 €
	CONSERVATEUR					8 162 €
	ADAENES	4 750 €	4 750 €	4 750 €	4 750 €	5 141 €
	IGE 1CL	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	5 141 €
	IGE 2CL	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	5 141 €
	BIBLIOTHECAIRE	3 763 €	3 763 €	3 763 €	3 763 €	5 141 €
	INFIRMIER	2 865 €	2 865 €	2 865 €	2 865 €	4 365 €
	ASI	3 333 €	3 333 €	3 333 €	3 333 €	4 365 €
Catégorie B	SAENES CL EX	4 234 €	4 234 €	4 234 €	4 234 €	4 365 €
	SAENES CL SUP	3 956 €	3 956 €	3 956 €	3 956 €	4 365 €
	SAENES CL N	3 678 €	3 678 €	3 678 €	3 678 €	4 365 €
	TECH EX	3 049 €	3 049 €	3 049 €	3 049 €	4 365 €
	TECH SUP	2 720 €	2 720 €	2 720 €	2 720 €	4 365 €
	TECH CL N	2 720 €	2 720 €	2 720 €	2 720 €	4 365 €
	BIBAS CL EX (anc BAS 1C-HC)	3 047 €	3 047 €	3 047 €	3 047 €	4 365 €
	BIBAS CL SUP (anc BAS 2C)	2 468 €	2 468 €	2 468 €	2 468 €	4 365 €
Catégorie C	BIBAS CL N (anc ABIB)	2 308 €	2 308 €	2 308 €	2 308 €	4 365 €
	ADJENES P1	2 047 €	2 047 €	2 380 €	2 380 €	2 660 €
	ADJENES P2	2 019 €	2 019 €	2 348 €	2 348 €	2 558 €
	ADJENES 1C	1 996 €	1 996 €	2 321 €	2 321 €	2 532 €
	ADJENES 2C	1 932 €	1 932 €	2 246 €	2 246 €	2 457 €
	ADT P1	1 733 €	1 733 €	2 380 €	2 380 €	2 660 €
	ADT P2	1 733 €	1 733 €	2 348 €	2 348 €	2 558 €
	ADT 1C	1 693 €	1 693 €	2 321 €	2 321 €	2 532 €
	ADT 2C	1 433 €	1 433 €	2 246 €	2 246 €	2 457 €
	MAG P1		1 852 €	2 380 €	2 380 €	2 660 €
	MAG P2	1 838 €	1 838 €	2 348 €	2 348 €	2 558 €
	MAG B1	1 747 €	1 747 €	2 321 €	2 321 €	2 532 €
	MAG B2	1 721 €	1 721 €	2 246 €	2 246 €	2 457 €

Tableau hors NBI et équivalent NBI

Montant des indemnités hors personnels du CRI

Les indemnités des 3 filières ont été alignées en 2014

Les personnels infirmiers ont intégré la catégorie A en juin 2012

Les grades d'assistants de bibliothèque (ABIB) et de bibliothécaires adjoints spécialisés (BAS) ont été fusionnés en 2011 pour devenir un seul corps : les bibliothécaires assistants spécialisés (BIBAS)

- Montants par type de primes depuis 2010

Libellé des primes	2010	2011	2012	2013	2014
I.A.T.	127 206 €	127 922 €	148 378 €	147 688 €	186 204 €
I.F.T.S	86 695 €	22 456 €	27 045 €	27 374 €	18 330 €
P.F.I.	104 316 €	107 974 €	102 260 €	98 756 €	95 463 €
Indemnité de caisse et responsabilité agent comptable	4 425 €	5 379 €	5 380 €	5 380 €	5 380 €
Indemnité de gestion	6 886 €	9 300 €	5 427 €	13 397 €	9 300 €
Indemnité de travaux dangereux et salissures	3 682 €	4 344 €	4 313 €	4 506 €	4 389 €
Indemnité responsable régisseur	430 €	220 €	146 €	365 €	
P.P.R.S.	306 154 €	339 152 €	382 475 €	385 886 €	461 799 €
Indemnité de charges administratives (DGS)	16 178 €	20 930 €	20 930 €	20 930 €	20 930 €
Indemnité responsable administrative (SGASU)	250 €	- €	- €	- €	- €
Indemnité sujétions spéciales – BU	11 163 €	11 350 €	11 103 €	11 989 €	11 465 €
Prime de technicité forfaitaire – BU	12 987 €	13 724 €	15 099 €	16 248 €	16 765 €
Indemnité spéciale – conservateur BU	31 365 €	30 036 €	21 844 €	25 846 €	27 154 €
PFR part fonction	91 850 €	170 935 €	182 653 €	189 663 €	221 736 €
PFR part résultat	27 128 €	46 437 €	41 241 €	42 575 €	39 127 €
PFR versement exceptionnel RCE	28 320 €	700 €	1 140 €	- €	- €
Traitement brut NBI	42 268 €	30 692 €	7 786 €	8 697 €	5 016 €
TOTAL	901 303 €	941 551 €	977 220 €	999 300 €	1 123 058 €

Primes hors tableaux : Primes pour ouverture du SCD le samedi de 18 330 € en 2014 et primes de formation continue de 20 898 €.

D. Heures/cours complémentaires et vacances administratives

1) Les Heures/cours complémentaires par composantes et services

- Nombre d'heures/cours complémentaires

Année \ Composante	Services centraux	Service culturel	SUAPS	LSH	ST	FAI	ISEL	FC	IUT	TOTAL
2011		182	1 489	4 266	9 319	13 510	2 278	4 936	25 621	61 602
2012		296	1 746	4 481	9 446	12 796	2 438	4 519	28 310	64 032
2013		194	1 464	4 055	8 620	13 583	2 277	3 578	25 131	58 902
2014	15	54	1 432	3 405	7 551	11 909	2 919	3 661	30 329	61 275
Différences 2014/2013	15	-140	-32	-650	-1 069	-1 674	642	83	5 198	2 373

Services centraux : enseignants ayant effectué des heures de formations auprès des personnels.

- Estimation du montant brut des heures/cours complémentaires

Année \ Composante	Services centraux	Service culturel	SUAPS	LSH	ST	FAI	ISEL	FC	IUT	TOTAL
2011		7 466 €	60 917 €	174 511 €	381 244 €	552 705 €	93 190 €	201 930 €	1 048 173 €	2 520 141 €
2012		12 089 €	71 437 €	184 293 €	386 456 €	526 487 €	99 754 €	184 857 €	1 158 145 €	2 623 518 €
2013		7 937 €	59 879 €	165 894 €	352 639 €	555 698 €	93 153 €	146 365 €	1 028 122 €	2 409 687 €
2014	610 €	2 209 €	58 563 €	139 284 €	308 926 €	487 203 €	119 417 €	149 761 €	1 240 776 €	2 506 749 €
Différences 2014/2013	610 €	- 5 728 €	- 1 316 €	- 26 610 €	- 43 713 €	- 68 495 €	26 264 €	3 396 €	212 654 €	97 062 €

- Estimation des montants chargés des heures/cours complémentaires

2011			
Statut	Montant brut	Charges	TOTAL
Fonctionnaire	1 614 587 €	- €	1 614 587 €
Non fonctionnaire	905 555 €	380 333 €	1 285 888 €
TOTAL	2 520 142 €	380 333 €	2 900 475 €

2012			
Statut	Montant brut	Charges	TOTAL
Fonctionnaire	1 598 711 €	- €	1 598 711 €
Non fonctionnaire	1 024 807 €	432 571 €	1 457 378 €
TOTAL	2 623 518 €	432 571 €	3 056 089 €

2013			
Statut	Montant brut	Charges	TOTAL
Fonctionnaire	1 503 345 €	- €	1 503 345 €
Non fonctionnaire	906 342 €	382 567 €	1 288 909 €
TOTAL	2 409 687 €	382 567 €	2 792 254 €

2014			
Statut	Montant brut	Charges	TOTAL
Fonctionnaire	1 570 837 €	- €	1 570 837 €
Non fonctionnaire	935 912 €	395 891 €	1 331 803 €
TOTAL	2 506 749 €	395 891 €	2 902 640 €

2) Répartitions des heures/cours complémentaires

- Répartition du nombre d'agents par catégorie et tranche d'heures/cours complémentaires

Catégories	0<=50	<=100	<=150	<=192	>192	TOTAL
Contractuels	14	7	1			22
PRCE	14	9	11	15	11	60
PRAG	8	9	3	7	9	36
MCF	83	50	24	14	6	177
PU	44	13	3	1		61
VACATAIRE	590	140	56	19	5	810
TOTAL	753	228	98	56	31	1166

- Répartition du nombre d'agents par tranche d'heures/cours complémentaires depuis 2010

Année	0<=50	<=100	<=150	<=192	>192	Total
TOTAL 2010	828	237	116	79	16	1276
TOTAL 2011	796	274	104	51	20	1245
TOTAL 2012	783	275	105	56	21	1240
TOTAL 2013	775	257	85	57	13	1187
TOTAL 2014	753	228	98	56	31	1166

Exemple de lecture : en 2014, 753 agents (y compris les vacataires) ont réalisé entre 1 et 50 heures complémentaires.

- Répartition des heures/cours complémentaires par discipline

La discipline est celle de l'enseignant pour les non extérieurs et celle de la matière enseignée pour les extérieurs.

Code discipline	Discipline	2011/12	2012/13	2013/14
DBIO	Biologie	1 950,7	1 854,3	1 350,6
DCHI	Chimie	1 479,6	1 609,2	1 572,9
DEEA	E.E.A	2 738,2	2 753,7	3 489,3

DGC	Génie civil	2 219,2	1 242,2	1 212,2
DGE	Géologie	520,8	434,6	258,1
DINF	Informatique	3 194,7	2 976,5	3 230,2
DMAT	Mathématiques	2 715,1	2 389,4	2 809,7
DMEC	Mécanique	4 490,2	4 276,0	5 658,4
DPHY	Physique	1 240,0	1 144,6	1 005,7
HART	Arts : plastique, spectacle, musique ...	516,0	299,6	162,7
HCOM	Sciences de l'information et de la communication	2 481,8	1 976,5	2 270,3
HDH	Histoire du droit	314,0	127,0	191,8
HDPR	Droit privé	2 405,8	2 863,0	2 779,7
HDPU	Droit public	1 489,4	1 531,5	1 117,7
HECO	Sciences eco. générale	2 195,5	2 756,7	2 523,0
HEDU	Sciences de l'éducation	119,7	91,5	77,6
HETH	Anthropologie, ethnologie, préhistoire	46,0	38,0	
HGEO	Géographie physique, humaine	830,4	889,1	792,7
HGES	Sciences de gestion	10 284,7	10 777,8	11 189,2
HHA	Histoire et civilisations : histoire et archéologie	89,0	71,0	94,5
HHM	Histoire et civilisations : histoire moderne	599,1	547,5	403,9
HLAN	Sciences du langage	189,0	160,5	153,0
HLIA	Langues et littératures anciennes	609,0	580,3	339,8
HLIM	Langage et littérature française et littérature comparée	855,3	1 176,6	1 078,5
HPhi	Philosophie	108,0	136,5	33,0
HPOL	Sciences politiques	101,5	107,0	157,3
HPSY	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	695,3	535,7	673,3
HSOC	Sociologie, démographie	556,7	420,8	607,3
HURB	Aménagement de l'espace	904,3	847,3	729,0
KBUR	Bureautique	89,8	150,3	253,7
KDOC	Documentation - Mémoire	535,4	519,0	497,3
KEPS	Education physiques et sportives	1 706,5	1 495,6	1 477,0
KEXP	Techniques d'expression - préparation concours	487,7	711,0	1 221,0
KFLE	Français langue étrangère	2 181,5	1 377,5	1 287,0
LALL	Allemand	746,0	571,0	375,5
LANG	Anglais	5 233,2	5 298,6	5 026,8
LARA	Arabe	94,5	96,3	97,0
LCHI	Chinois	124,5	208,8	175,8
LCOR	Coréen	176,0	268,5	105,0
LESP	Espagnol	1 429,3	1 441,8	1 438,2
LIND	Indonésien	86,0	96,0	46,0
LITA	Italien	54,5	76,0	42,0
LJAP	Japonais	92,5	277,8	198,3
LPOR	Portugais	113,0	65,0	132,5
LRUS	Russe	0,0	1,0	0,5
SANS	Sans discipline	3 844,6	2 731,5	1 977,2
TOTAL		62 933,9	59 999,7	60 311,7

3) Les vacances administratives

- Montants bruts des vacances par population depuis 2011

Population \ Année	2011	2012	2013	2014	Différences 2014-2013
Contrat étudiant	179 383 €	164 328 €	150 380 €	152 802 €	2 422 €
Vacataires	148 102 €	150 599 €	122 953 €	99 852 €	- 23 101 €
Enseignants	17 222 €	14 724 €	14 234 €	12 866 €	- 1 368 €
BIATSS	6 476 €	6 126 €	12 684 €	7 827 €	- 4 857 €
TOTAL	351 184 €	335 777 €	300 251 €	273 348 €	- 26 903 €

- Montants bruts des vacances par type d'heure depuis 2012

Type \ Année	2012	2013	2014	Différences 2014-2013	Variation
Expertise ⁵	15 426 €	12 694 €	3 989 €	- 8 705 €	-68,58%
Formation des personnels	4 152 €	3 007 €	10 109 €	7 102 €	236,18%
Heures enseignement ⁶	47 685 €	63 077 €	55 394 €	- 7 683 €	-12,18%
Heures étudiants ⁷	165 497 €	147 721 €	155 100 €	7 379 €	5,00%
Heures de surveillances ⁸	54 913 €	41 138 €	14 054 €	- 27 084 €	-65,84%
Autres ⁹	48 104 €	32 616 €	34 702 €	2 086 €	6,40%
TOTAL	335 777 €	300 251 €	273 348 €	- 26 903 €	-8,96%

⁵ Expertise : vacances essentiellement du laboratoire IDEES

⁶ HC : vacances d'enseignements

⁷ HE : heures effectuées par des contrats étudiants

⁸ HS : heures de surveillances d'examen

⁹ HV : vacances diverses

- Montants bruts des vacances 2014 par type d'heure et composante ou service

Composantes ou services \ Type	Expertise	Formation des personnels	HC	HE	HS	HV	TOTAL
EDRESUP				13 022 €			13 022 €
SERVICE HANDICAP				30 840 €			30 840 €
SRI				6 477 €			6 477 €
scolarité centrale				4 594 €		600 €	5 194 €
central		10 109 €		37 148 €	343 €	12 694 €	60 294 €
UFR LSH				8 814 €	537 €		9 351 €
UFR ST				2 309 €	5 397 €		7 706 €
FAI			123 €	14 564 €	6 109 €		20 796 €
SUAPS				1 269 €		2 793 €	4 062 €
Service culturel			9 368 €	4 419 €		1 467 €	15 255 €
SCD				20 943 €			20 943 €
ISEL			8 877 €	1 609 €	343 €	1 105 €	11 934 €
CFA			1 227 €			12 887 €	14 114 €
FC			11 890 €		1 325 €	900 €	14 115 €
IUT			23 908 €	9 091 €			32 999 €
Autres	3 989 €					2 257 €	6 246 €
TOTAL	3 989 €	10 109 €	55 394 €	155 100 €	14 054 €	34 702 €	273 348 €

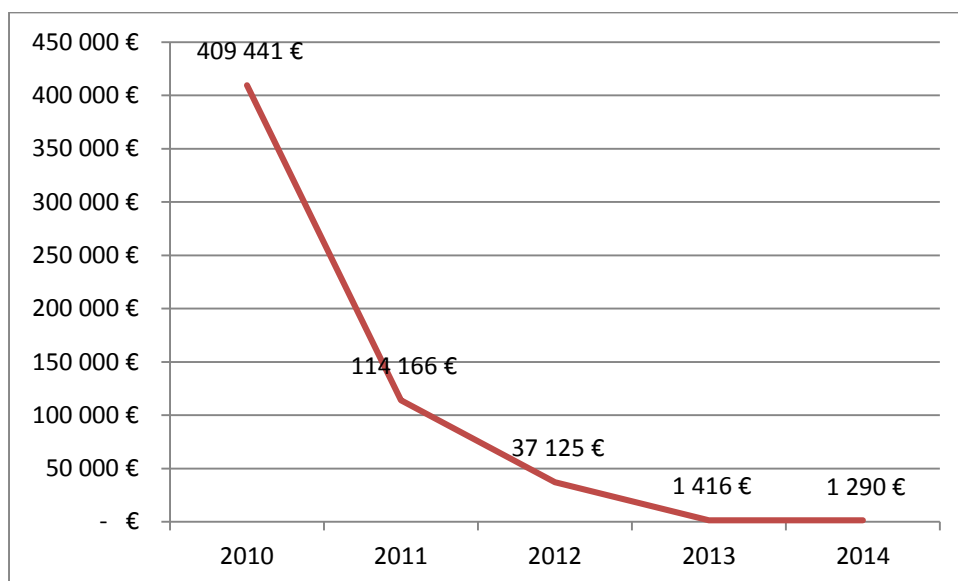
- Estimation du coût total des vacances

	2011	2012	2013	2014	Différences 2014-2013
Titulaire	34 246 €	26 948 €	29 099 €	29 761 €	662 €
Non titulaire	316 938 €	308 829 €	271 153 €	243 587 €	- 27 566 €
TOTAL	351 184 €	335 777 €	300 251 €	273 348 €	- 26 903 €
TOTAL CHARGE	484 964 €	466 134 €	414 705 €	377 457 €	- 37 248 €

Le montant brut des vacances a baissé de 9% entre 2013 et 2014.

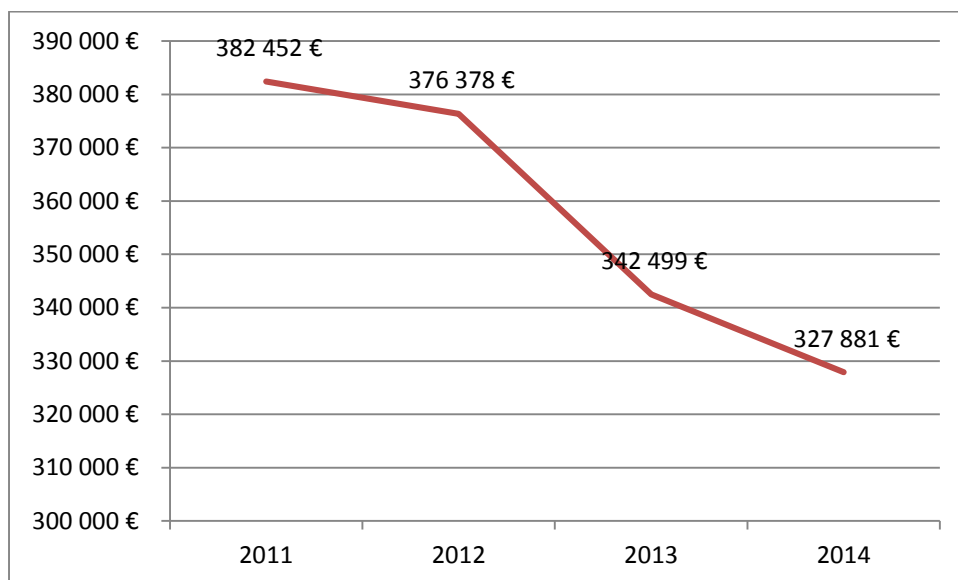
E. Les allocations de retour à l'emploi

- Les ARE payées par l'Université depuis 2010



Le passage aux ASSEDIC en 2011 a entraîné une forte baisse des indemnités de chômage payés par l'Université. En contrepartie, l'Université paye une cotisation sur les salaires.

- Les cotisations ASSEDIC depuis 2011



Chapitre 3 : Les conditions de travail

A. L'action sociale

Dans le cadre de la loi relative aux compétences élargies des universités appliquée depuis janvier 2011 au sein de l'université du Havre, l'action sociale, à destination des personnels est une mission dont l'université s'est pleinement saisie.

L'établissement définit sa politique d'action sociale, en servant les prestations interministérielles (PIM) telles que prévues par la circulaire et en adoptant des montants d'aides spécifiques d'initiative universitaire (ASIU).

Cette action s'inscrit dans le volet Responsabilité sociale des établissements.

La politique d'action sociale a pour objectifs d'assurer une bonne articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, (restauration, logement, enfance et loisirs), d'aider les agents à faire face à des situations difficiles et agir en prévention.

Enfin les conditions de travail font l'objet d'études communes avec la cellule hygiène et sécurité ainsi qu'avec la DIRLOG afin de construire des actions ciblées en matière de prévention, d'adaptation et de maintien de poste.

En 2014, le montant global des aides allouées s'est élevé à 53 060 euros. Les aides se classent en trois grandes catégories: Les PIM et les ASIU, les aides exceptionnelles, les prêts à taux zéro et les aménagements de postes de travail.

Pour l'attribution des PIM, les montants versés sont fixés par la circulaire de Prestations Interministérielles d'action sociale à réglementation commune- Taux 2014 : circulaire NOR : R D F F 1 3 3 0 6 0 9 C du 30 décembre 2014 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

Le montant des prestations ASIU est fixé par le conseil d'administration de l'université.

Ces prestations sont versées sous conditions de ressources du foyer et dans la limite des crédits disponibles.

Elles sont plus particulièrement orientées vers la cellule familiale, les enfants : Aide aux études et à la formation – Aides aux séjours d'enfants dans le cadre de la scolarité ou pour des séjours linguistiques, mais aussi en centres de séjours avec ou sans hébergement.

Enfin, une assistante sociale partagée avec l'université de Rouen, assure mensuellement des permanences à destination des personnels de l'université. Le travail social consiste à diagnostiquer avec l'agent les difficultés économiques, professionnelles, personnelles et apporter des pistes d'orientation. L'assistante sociale reçoit les agents qui en ont préalablement fait la demande. Une synthèse des dossiers anonymés est présentée, pour avis, à la Commission Restreinte d'Aides et de Prêts (CRAP).

Des aides exceptionnelles sont mises en place par l'université pour répondre à des situations d'urgence mettant en jeu l'équilibre financier des agents.

Au regard des dossiers présentés en CRAP, il ressort qu'un grand nombre d'agents rencontrent des difficultés récurrentes de gestion, et particulièrement les familles monoparentales ou encore les foyers où un conjoint est retraité.

La convention actuelle de mise à disposition de l'assistante sociale de l'université de Rouen à l'université du Havre prend fin le 31 décembre 2014. Un recrutement est envisagé sur 2015 d'une part, pour permettre un meilleur suivi des agents et d'autre part, pour intégrer l'assistante sociale au sein du personnel de l'établissement.

Différentes aides	Intitulé de l'aide
PIM	La prestation repas
	Les aides à la famille
	Les aides aux séjours d'enfants
	Les aides aux enfants handicapés
ASIU	Situation financière exceptionnelle
	Subvention pour séjour
	Aide aux études et à la formation
	Aide à l'entrée dans un logement

1) Les aides

Un montant **53 060** euros a été attribué en 2014 dans trois catégories d'aides :

- Les PIM et ASIU
- Les aides exceptionnelles
- Les prêts à taux zéro

Les bénéficiaires de l'action sociale sont : les BIATSS, les enseignants 2nd degré, les enseignants chercheurs, les stagiaires titulaires en position d'activité, rémunérés sur le budget Etat, les contractuels bénéficiaires de contrats conclus pour une durée égale ou supérieure à six mois exerçant à + de 50%, les retraités de l'Etat, les allocataires retour à emploi, les ayants droit, tuteurs d'orphelins d'un agent de l'enseignement supérieur.

Motifs de l'aide PIM ou ASIU	ASIU	PIM	Montant	%
Restauration		X	1 469 €	5,2%
Aides logement	X		1 259 €	4,5%
Consultations psychologue	X		385 €	1,4%
Aides aux études et à la formation	X		14 200 €	50,2%
Séjour d'enfant ou d'étudiant dans le cadre du système éducatif	X	X	1 206 €	4,3%
Centre de vacances collectifs avec hébergement	X	X	1 894 €	6,7%
Centre de loisir sans hébergement		X	907 €	3,2%
Assistance juridique	X		- €	0,0%
Allocation aux parents d'enfant handicapé		X	6 955 €	24,6%
Total			28 275 €	100%

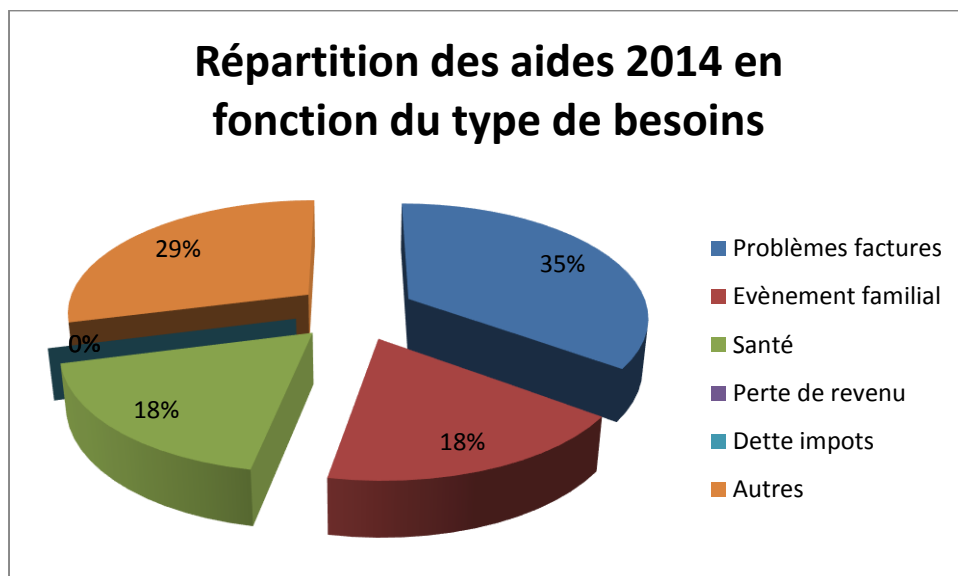
Les dossiers de demandes d'aides et/ou de prêts sont présentés devant une commission restreinte composée de :

- Un vice-président du CA, membre du personnel
- La directrice générale des services
- Le directeur des ressources humaines ou son représentant
- Le responsable du bureau de l'action sociale et de l'environnement professionnel
- Deux représentants élus du CA (un enseignant et un non enseignant)
- Deux représentants élus du CT (un enseignant et un non enseignant)
- L'assistante sociale

La commission émet un avis qui est notifié aux bénéficiaires.

2) Les aides exceptionnelles

La somme attribuée en 2014 est de : **10 662 € pour 18 dossiers**

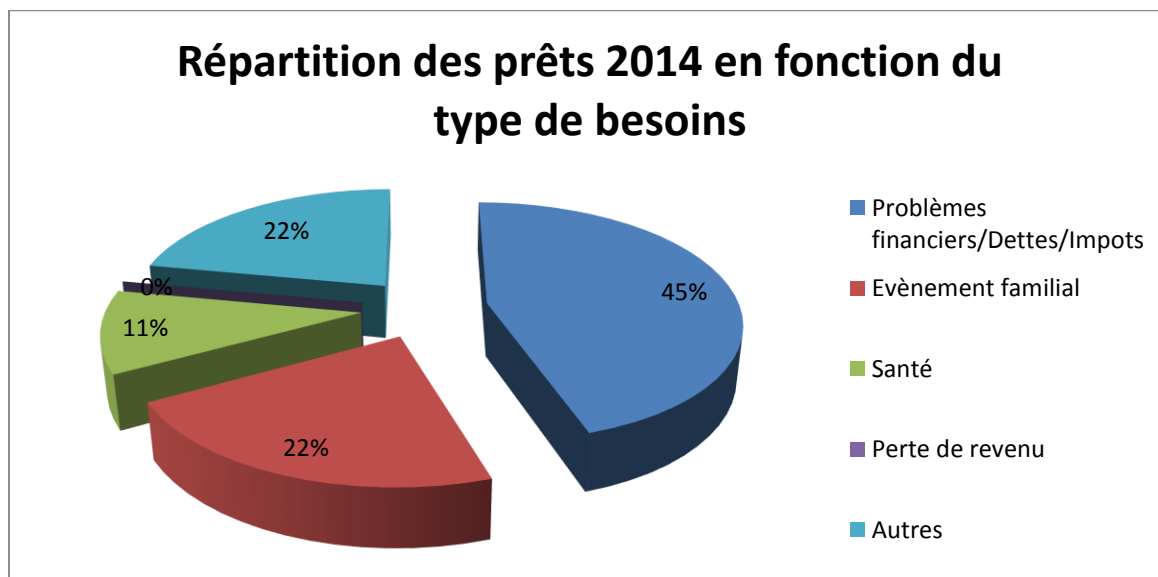


	2013	2014
Problèmes factures	1 741 €	3 732 €
Evènement familial	4 018 €	1 919 €
Santé	938 €	1 919 €
Perte de revenu	1 473 €	
Dette impots	4 688 €	
Autres	536 €	3 092 €
TOTAL	13 393 €	10 662 €

3) Les prêts à taux zéro

Des prêts à taux zéro peuvent être accordés aux agents de l'université sur demande et après avis de la commission, certains de ces prêts peuvent être proposés en réponse à une demande d'aide récurrente.

La somme attribuée en 2014 est de : **6 750€ pour 9 dossiers**



	2013	2014
Problèmes financiers/Dettes/Impôts	3 192 €	3 038 €
Evènement familial	3 990 €	1 485 €
Santé	3 192 €	743 €
Perte de revenu	1 026 €	
Autres		1 485 €
Total	11 400 €	6 750 €

En 2014, le montant minimum de prêt accordé est de 1000 euros, le montant maximum, de 1500 euros.

4) Aide d'urgence

A titre exceptionnel, une aide d'urgence d'un montant maximum de 300 € peut être accordée au personnel, après entretien avec l'assistante sociale.

Cette aide est entérinée par la commission d'aide suivante. Elle est accordée uniquement pour répondre à des difficultés financières urgentes comme un compte bancaire bloqué, une menace d'expulsion du logement, une coupure d'électricité, de gaz, d'eau...

5) L'aménagement des postes de travail des personnels en situation de handicap

La loi 2005-12 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fait obligation aux employeurs publics de réserver au moins 6% des emplois à des personnels en situation de handicap (à l'université du Havre, ce taux est

de 5,69%). Ce fonds a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

La convention tripartite entre le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), le ministère de l'Education Nationale et l'université a pris fin le 31 décembre 2012.

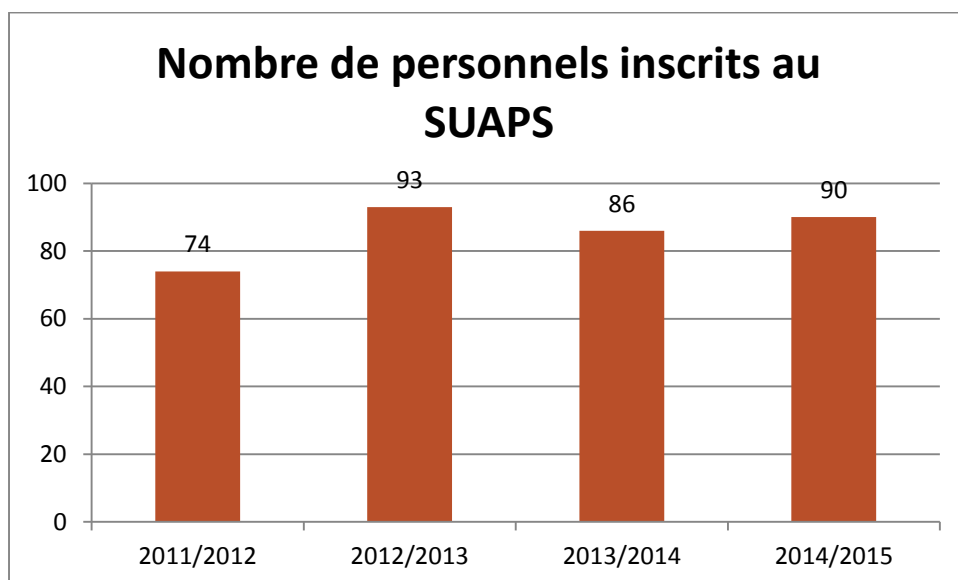
L'université du Havre compte un nombre insuffisant d'agents (≤ 1000) pour conventionner directement avec le FIPHFP ; cependant, il est possible sur présentation de factures de bénéficier d'une prise en charge a posteriori des dépenses réalisées par l'université au titre du maintien et d'aménagement de postes des personnels en situation de handicap. Un dossier sera donc constitué et présenté en 2015.

L'identification régulière d'agents a donné lieu à l'instruction en 2014 d'un certain nombre de demandes de compensation du handicap sous la forme d'aménagement de poste de travail. Le montant des dépenses éligibles au financement par le FIPHFP pour les aides techniques s'élève à **7373 €**.

6) Les autres conditions de vie

Les activités du SUAPS

Toutes les activités mises en place par le SUAPS sont à disposition du personnel au même titre que les étudiants. Il existe plusieurs types d'activités sportives au SUAPS, dont : les sports collectifs, les sports de combats ou les sports d'expression et de remise en forme.



Le C.A.C.S.U.H.

Le Comité d'Action Culturelle et Sociale de l'Université du Havre (C.A.C.S.U.H.) est à la fois l'Amicale du personnel et, toute proportion gardée, l'équivalent d'un Comité d'Entreprise ; à ce titre les activités du C.A.C.S.U.H. concernent uniquement le personnel, toutes catégories confondues.

Ses actions sont variées, leur but étant de tous se retrouver, pour des moments de détente, au cours de manifestations conviviales et familiales (excursions, places de cinéma, spectacles, randonnées pédestres....).

En 2014/2015, le C.A.C.S.U.H. compte 81 adhérents.

B. La médecine de prévention

Le service de santé au travail a été créé en juin 2010 avec l'embauche d'un médecin qui partage son activité entre la médecine de prévention (médecine du travail), et la direction du Service de médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS), dédiée aux étudiants.

Le médecin de prévention est chargé de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il vérifie la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé par l'agent. A ce titre il est le conseiller des agents et de l'administration. Il dispose de deux types de moyens d'action :

- L'action sur le milieu professionnel qui lui permet d'évaluer les conditions de travail et d'agir sur elles (études de postes de travail, visites le locaux de travail)
- La surveillance médicale des agents (visites médicales)

1) Actions en milieu de travail

En 2014 ont été réalisées :

- 8 études de poste de travail (Sciences et Techniques 1, Sciences et Techniques 2, Direction de la logistique, Bibliothèque universitaire, service administratif IUT Caucriauville, service logistique IUT Caucriauville, atelier GMP IUT Caucriauville). Ces études de poste sont motivées soit par une difficulté de santé d'un agent justifiant un aménagement de son poste de travail, soit pour une évaluation des risques professionnels. Dans le cadre des aménagements de poste de travail, des intervenants extérieurs peuvent être sollicités (chargés de mission handicap, ergonomes).
- Actions de santé publique : Journée mondiale de lutte contre le Sida organisée sur le site Lebon (02/12/13), Forums santé organisés en partenariat avec la CODAH et de nombreux organismes et/ou associations œuvrant dans la prévention sanitaire (29/09/14 IUT Caucriauville- 04/11/14 IUT Frissard). Ces manifestations sont destinées principalement aux étudiants mais sont également ouvertes aux personnels de l'établissement.

2) Surveillance médicale des agents

Le médecin de prévention effectue un suivi médical des agents selon plusieurs modalités :

- Première visite (ou visite d'embauche) puis visites périodiques (au minimum tous les 5 ans)
- Visites de surveillance médicale particulière (dite « renforcée ») pour des personnels exposés à des risques spéciaux ou pour des motifs liés à leur état de santé (travailleurs en situation de handicap, reprise après Congé Longue Maladie ou Congé Longue Durée, femmes enceintes, agents souffrant de pathologies particulières). Elles sont au minimum annuelles.

Autres visites : visites à la demande de l'agent ou de l'administration, visite de reprise après un arrêt de travail, visite de pré-reprise...

	2012	2013	2014
1ère visite	76	29	53
sur demande employeur	7	6	5
sur demande méd. du travail	47	62	72
sur demande agent	17	22	15
préreprise sur demande agent	5	2	7
préreprise sur demande méd. Traitant	1	0	1
préreprise sur demande méd. Conseil	0	0	0
reprise après AT	7	9	2
reprise après CLD	0	0	1
reprise après CLM	4	3	2
reprise après congé parental	3	3	1
reprise après congé maternité	4	11	3
reprise après congé maladie (ordinaire)	18	23	17
reprise après congé maladie prof.	0	0	0
VM périodique non SMR	16	107	81
VM périodique non SMR rapprochée	23	20	24
VM périodique SMR	36	59	66
Dossier RQTH	0	0	0
TOTAL	264	356	350

AT : accident du travail ou accident de service

CLD : congé longue durée

CLM : congé longue maladie

SMR : surveillance médicale renforcée

RQTH : reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (*pas de visite spécifique car ces dossiers sont généralement traités à l'occasion d'une autre visite*)

Depuis la création du service de médecine de prévention, il n'y a pas eu de reconnaissance en maladie professionnelle ou maladie contractée en service.

Les consultations pour constitution de dossier RQTH ne sont pas comptabilisées comme telles, elles sont généralement intégrées dans des consultations pour autres motifs.

Les visites non SMR rapprochées concernent généralement les opérateurs logistiques qui sont exposés à des risques professionnels majorés (traumatismes, troubles musculo-squelettiques). Elles ont lieu tous les 2 ans.

Nombre de visites médicales par conclusion :

Avis favorable / apte au poste: 271

Avis favorable avec aménagement de poste ou restriction d'aptitude: 55

Avis favorable avec aménagement temporaire: 12

Sans avis ou avis différé: 3 (*concerne généralement des agents en arrêt maladie ou pour lesquels des examens complémentaires sont en attente*)

Inapte temporaire: 1

Le médecin de prévention n'a pas vocation à déclarer d'inaptitude définitive d'un agent en cas d'incapacité de travail permanente liée à son état de santé, c'est à la commission de réforme de statuer sur avis du médecin agréé.

Nombre d'orientations médicales :

Ophthalmologue : 4 (*bilan ophtalmologique initial systématique des agents exposés aux rayonnements laser classe III et IV*)

Psychologue du travail: 10

Médecin traitant: 8

Centre de vaccination international : 1 (couverture vaccinale d'un agent pour une mission à l'étranger)

Activité infirmerie à destination des personnels :

189 passages (137 en 2013) soit 16% de l'activité infirmerie site Lebon (soit 84% de l'activité dédiée aux étudiants) : soins de première intention, soins sur prescription médicale, vaccinations, soins et orientation vers les urgences en cas d'accident du travail ou de trajet, appel au centre anti-poison, appel au SAMU avec intervention.

C. Les absences (maladie, maternité, etc.)

1) Historique

	Enseignants titulaires		Enseignants contractuels		BIATSS titulaires		BIATSS contractuels		Total	
	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours
2011	45	1483	9	124	150	5633	42	776	246	8016
2012	50	1363	11	662	107	4803	26	1104	194	7932
2013	47	1719	12	551	110	4865	28	1109	197	8244
2014	48	1880	4	252	124	4861	37	1697	213	8690

2) Absences 2014 par type de congé

Type de congé	Enseignants titulaires		Enseignants contractuels		BIATSS titulaires		BIATSS contractuels		TOTAL	
	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours
ACCIDENT SERV					5	559			5	559
CGM							1	259	1	259
CLD	1	365			6	1315			7	1680
CLM	4	373			5	1195			9	1568
MALADIE	37	621	3	192	114	1646	35	852	189	3311
MATERNITE	6	499	1	60	2	146	5	586	14	1291
PATERNITE	2	22							2	22
TOTAL	48	1880	4	252	124	4861	37	1697	213	8690

Un agent ayant eu des congés de plusieurs types est comptabilisé une fois pour chaque type de congé mais une seule fois au niveau du total.

3) Absences 2013 par type de congé

Type de congé	Enseignants titulaires		Enseignants contractuels		BIATSS titulaires		BIATSS contractuels		TOTAL	
	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours
ACCIDENT SERV	2	72			5	516			7	588
ACCIDENT TRAV			2	16			2	63	4	79
CGM							1	106	1	106
CLD	1	143			5	1220			6	1363
CLM	5	686			6	1327			11	2013
MALADIE	37	455	8	135	98	1466	26	525	169	2581
MATERNITE	3	319	5	400	4	325	4	415	16	1459
PATERNITE	4	44			1	11			5	55
TOTAL	47	1719	12	551	110	4865	28	1109	197	8244

Un agent ayant eu des congés de plusieurs types est comptabilisé une fois pour chaque type de congé mais une seule fois au niveau du total.

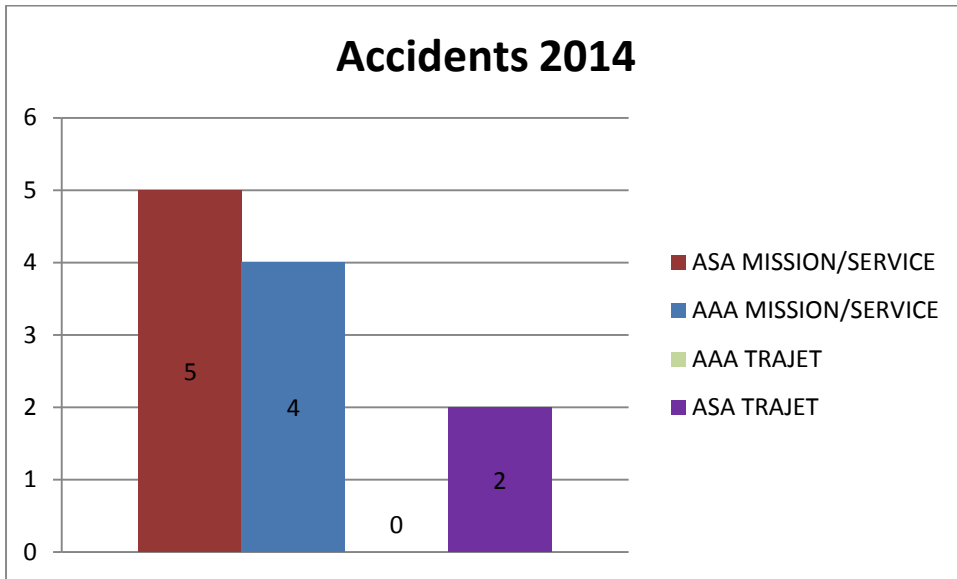
Chapitre 4 : La politique hygiène et sécurité

Contexte réglementaire :

La prévention des risques et la sécurité dans les établissements d'enseignement supérieur est régie par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

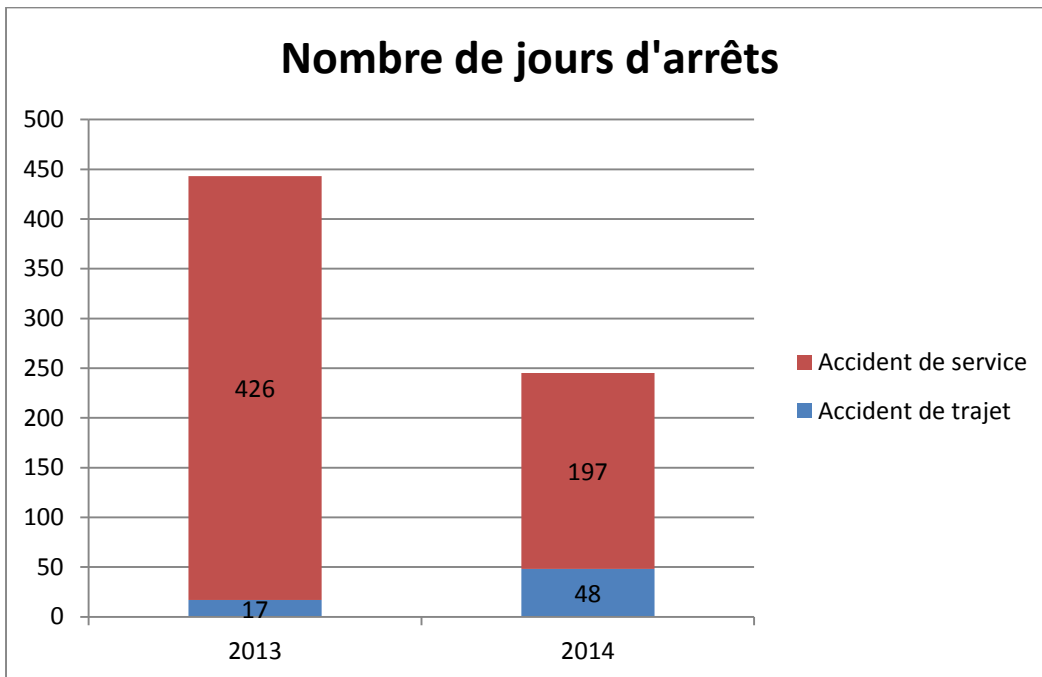
Le décret de 1982 modifié reprend les dispositions des livres I à V de la quatrième partie du Code du travail et leurs textes d'application.

A. Les accidents de travail et maladies professionnelles

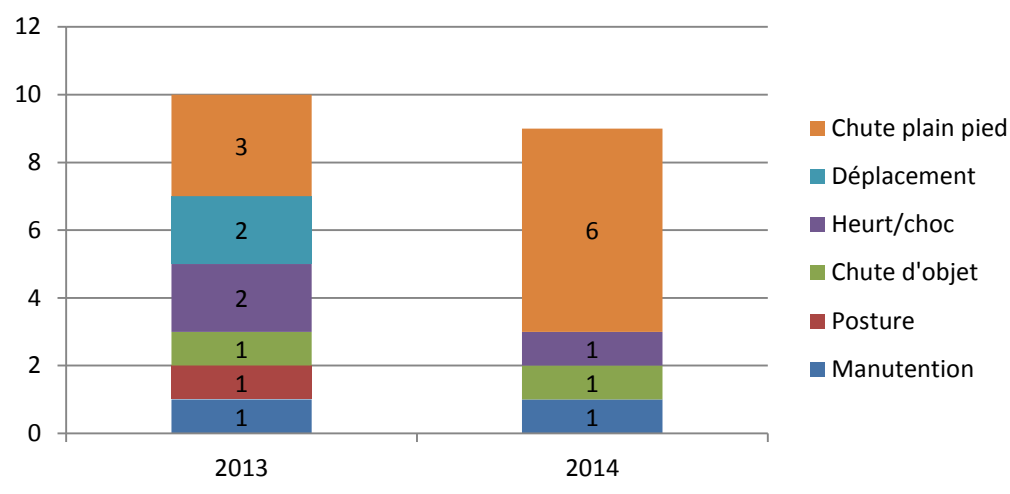


ASA : accidents sans arrêt

AAA : Accidents avec arrêt

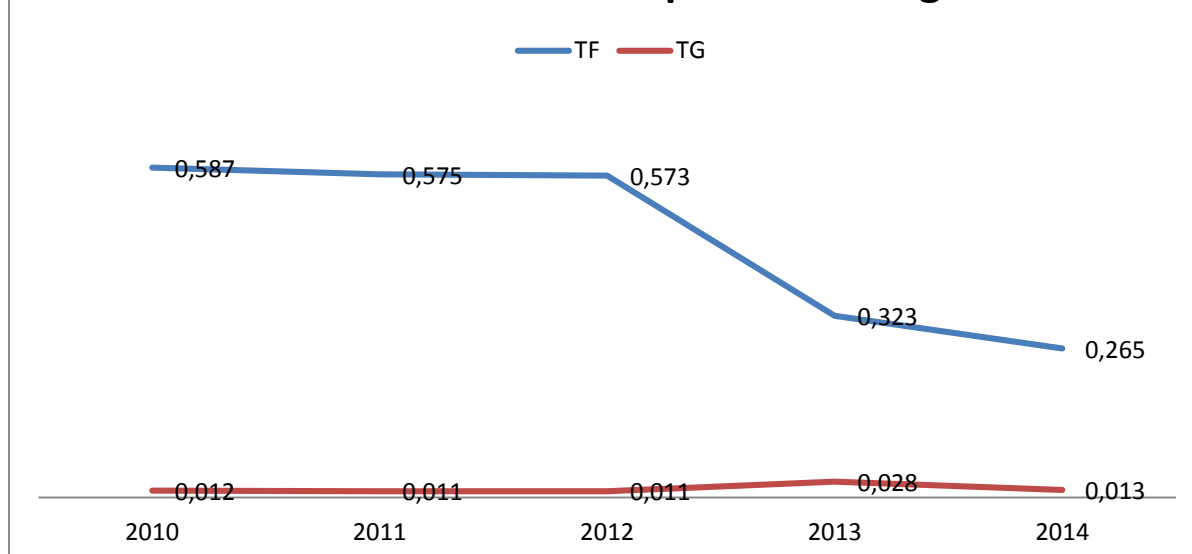


Typologie des accidents de service avec et sans arrêt de travail



	2013	2014
Coût des honoraires et soins	4 755,27 €	6 759,66 €
Masse salariale	57 231,64 €	21 322,94 €

Evolution des taux de fréquence et de gravité



Taux de fréquence : nombre d'accidents avec arrêt sur 12 mois par milliers d'heures travaillées

Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt sur 12 mois par milliers d'heures travaillées

B. Acteurs et organisation de la prévention des risques

La politique hygiène et sécurité, définie par le Président, est mise en œuvre par le conseiller en prévention de l'établissement en relation avec les autres services : direction des ressources humaines, direction des ressources immobilières, etc. et les responsables de composantes et d'unités.

Le conseiller de prévention s'appuie également sur un réseau de 14 assistants de prévention, répartis dans les différentes composantes, services ou laboratoires.

1) Services et comité

Le service hygiène et sécurité compte 3 personnes :

- 1 conseiller de prévention, responsable du service hygiène et sécurité, chargé de la prévention des risques au travail.
- 1 technicien en prévention du risque incendie.
- 1 assistant ingénieur : assistance de l'ingénieure hygiène sécurité, suivi technique de dossiers notamment la gestion des déchets

Les déchets pris en charge par le service sont produits par les différents composantes et services de l'université : déchets industriels banals, déchets industriels spéciaux et déchets biologiques.

La prévention des risques professionnels comprend :

- Le suivi du CHSCT
- Le pilotage de la politique de prévention
- Les relations avec les acteurs internes et externes
- La coordination du réseau d'assistants de prévention
- La sensibilisation et la formation hygiène et sécurité
- La coordination de l'évaluation des risques
- Le suivi des vérifications techniques réglementaires

Depuis le 1^{er} janvier 2012, ce service est doté d'un budget propre ; il s'élève en 2014 à 90 117,26 € (dépenses du service H&S 2014, hors IUT).

La prévention du risque incendie comprend les activités suivantes :

- L'instruction des demandes d'organisation de manifestations afin de s'assurer que les conditions de sécurité sont respectées,
- Les exercices périodiques d'évacuation
- Le suivi des commissions de sécurité sur les différents sites
- L'organisation de la sécurité incendie (acteurs, formations, etc.), le suivi des prestataires
- L'évaluation des risques incendie : projets immobiliers ou de modifications et d'aménagement de locaux

Médecine de prévention (voir chapitre 3)

L'université du Havre relève du périmètre de compétences de l'inspection générale de l'administration – IGAENR - pour l'hygiène et la sécurité par décision du Conseil d'administration en date du 09 juin 2005.

L'inspecteur santé et sécurité au travail affecté à l'établissement est Monsieur Laurent ROY.

La dernière inspection a été effectuée du 16 au 18 novembre 2010. La nouvelle inspection a eu lieu en mars 2015.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - CHSCT

Le CHSCT est composé de 5 membres titulaires et 5 suppléants ainsi répartis : 3 représentants de la FSU et 2 représentants du SGEN/UNSA.

Le CHSCT est présidé par le Président de l'université.

Au cours de l'année 2014, 3 séances du CHSCT se sont déroulées :

- 06 février 2014
- 20 mai 2014
- 13 novembre 2014

Le secrétaire et le secrétaire adjoint du CHSCT ont été désignés lors du CHSCT du 06/02/2014.

Les membres du CHSCT disposent de moyens en temps pour exercer leur mission à savoir :

- 35h pour les personnels BIATSS, porté à 45h30 pour le secrétaire et le secrétaire adjoint
- 5h10 équivalent TD pour les enseignants-chercheurs, porté à 6h30 pour le secrétaire et le secrétaire adjoint.

Ces moyens étaient applicables en 2014 ; les membres du CHSCT disposent également d'un local situé à la Maison de l'étudiant.

Le rapport annuel 2013 de la prévention des risques professionnels a été présenté lors du CHSCT du 06/02/2014, le bilan d'activité 2013 de la médecine de prévention le 20/05/2014.

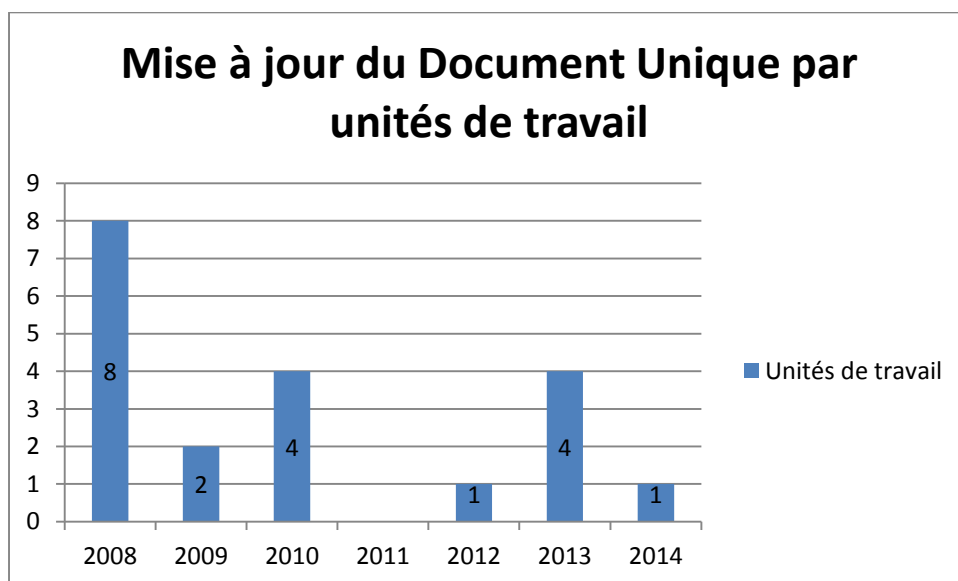
2) Evaluation des risques

Programme de prévention 2014 et bilan

La programmation des actions 2014 n'avait pas fait l'objet d'une formalisation par un programme de prévention ; en revanche, le rapport 2014 sur l'évolution des risques professionnels a été présenté et discuté lors du CHSCT du 05/02/2014 puis en CT du 21/05/2015.

Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le document unique – DU a été mis en place en 2008 et comporte 19 unités de travail : composantes, services ou laboratoires suivant la nature des activités et les risques présents. Seule une unité de travail a été révisée en 2014.



Les vérifications techniques réglementaires (équipements de travail, appareils de levage, équipements sous pression et installations de captage d'air) et les plans de prévention (entreprises extérieures) concourent également à l'évaluation et la prise en compte des risques au sein de l'établissement.

3) Formation

La formation hygiène et sécurité comporte plusieurs volets :

- L'accueil sécurité : à destination des nouveaux arrivants, quels que soient les services intégrés, avec un volet spécifique pour les personnels des laboratoires de chimie, biologie et physique
- La formation au poste de travail : habilitation électrique, etc.
- La formation à la sécurité incendie et à l'assistance aux personnes : premiers secours civiques, manipulation du système de sécurité incendie.

Les formations hygiène et sécurité sont organisées conjointement par la cellule hygiène et sécurité (recensement des besoins, des publics désignés, contenu, etc.) et le service formation de la DRH (choix de l'organisme de formation, logistique, etc.)

4) Documents hygiène et sécurité

Registre de danger grave et imminent

Pas d'inscription en 2014

Registres santé et sécurité au travail

1 inscription en 2014, concernant le bâtiment ST (infiltration d'eau), suivie de mesures correctives

La loi n°2013-316 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte a instauré un droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement dans l'entreprise pour le salarié ou un représentant du personnel au CHSCT. Elle modifie les articles L. 4141-1 et L. 4614-10 du code du travail.

Le décret 2014-324 du 11 mars 2014 détermine les conditions de consignation écrite de l'alerte donnée par un travailleur ou par un représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail en matière de santé publique et d'environnement.

Cette consignation se fera par le biais d'un nouveau registre qui sera mis en place en 2015.

C. Actions et faits saillants 2014

La démarche qualité de vie au travail et prévention des risques psychosociaux

En 2012, une démarche Qualité de vie au travail- prévention des risques psychosociaux a été initiée, animée par un Comité de pilotage (COFIL). Le COFIL a travaillé à l'élaboration d'un questionnaire, en collaboration avec des enseignants chercheurs en psychologie du laboratoire PsyNCA de l'université de Rouen. Le questionnaire a été administré fin octobre 2012 et les résultats ont été analysés puis communiqués à la communauté universitaire en juin 2013 suivis de la publication d'une synthèse écrite

Cette enquête a permis de déterminer un score pour 3 troubles : le stress, le burn-out et l'addiction au travail. Dans l'ensemble, les résultats ne sont pas alarmants mais indiquent qu'une vigilance s'impose. L'analyse a également conduit à identifier, en fonction des catégories de personnels, les déterminants contextuels (ex. : peur au travail, manque de reconnaissance, quantité de travail, difficultés de conciliation travail famille, etc.) à l'origine de ces troubles.

En 2014 la réflexion s'est poursuivie au sein du COPIL pour élaborer un programme de prévention des risques psychosociaux ; parallèlement, l'accord-cadre signé en octobre 2013 et relatif à la prévention des RPS dans la fonction publique demande aux administrations de mettre en place une évaluation et la prévention des RPS.

Le COPIL a acté la construction d'un plan autour de 4 axes.

1. Prévention des RPS : outils d'évaluation et repères méthodologiques
2. Rendre plus visible, opérationnelle et intégrée la prévention
3. Management / reconnaissance / organisation
4. Qualité de vie au travail

Les actions à mettre en place pour les axes 1 et 2 relèvent davantage de l'administration et des propositions dans ce sens sont faites en 2015. Les thèmes 3 et 4 seront développés dans le cadre d'une réflexion collective sous forme d'ateliers de réflexion, ouverts à tous les agents et dont la finalité sera de produire des propositions qui intégreront le plan de prévention ; fin 2014, un consultant a été choisi pour concevoir et animer ces ateliers.

Parallèlement, un accord cadre relatif à la prévention des risque psychosociaux dans la fonction publique a été signé en octobre 2013 et demande aux administrations de réaliser un diagnostic puis un plan de prévention ; la circulaire du 20 mai 2014 précise les modalités d'application dans la fonction publique d'Etat.

Le risque chimique

Cette problématique a été abordée sous 4 angles

Projet de mise en place d'une base de données recensant les produits chimiques dans les laboratoires de chimie, biologie et physique.

Cette base de données existe pour les produits utilisés en chimie (enseignements pratiques et URCOM) ; elle a été développée à partir de l'outil Open Envotory et est hébergée sur un serveur situé dans le bâtiment ST1. Elle est utilisée quotidiennement et permet de connaître les quantités stockées et les lieux de stockage mais également d'accéder à des informations sur les caractéristiques chimiques et sécurité des produits (FDS, etc.) ; l'objectif est d'étendre l'usage de cet outil dans un premier temps au laboratoire SEBIO et aux enseignements de Biologie et d'héberger cette base de données sur un serveur extérieur aux bâtiments concernés. Celle ci devra également être accessible en cas de besoin (situation dégradée, etc.) à la cellule hygiène et sécurité et aux services de secours. Ce projet est conduit en partenariat avec le centre de ressources informatique.

Mise en place de l'évaluation des risques chimiques

Pour les unités de travail utilisant des agents chimiques dangereux, le document unique doit être complété par une évaluation du risque chimique. Pour les substances utilisées, cette analyse permet de déterminer l'exposition des agents et suivant la réglementation se rapportant à l'agent chimique considéré et au score d'évaluation obtenu, de déterminer la stratégie de mesure et de suivi de l'exposition à ce risque. Compte-tenu du nombre de produits utilisés et de la variété des usages (procédés, quantités, périodes sur lesquelles un produit est utilisée) cette évaluation n'a pas été mise en place. Le recrutement en 2014 d'un stagiaire de Master 1 Risques chimiques et environnementaux en 2014 permettra en 2015 de sélectionner les produits à évaluer et définir une méthodologie d'évaluation.

Stockage de produits chimiques

Le bâtiment ST1 dispose de locaux de stockage de produits chimiques à l'intérieur du bâtiment et à l'extérieur, où sont entreposés les produits utilisés et les déchets chimiques.

Le stockage, bien qu'ayant profité de nombreuses améliorations au cours de ces dernières années, semblait cependant non conforme au regard de la réglementation relative à la sécurité incendie pour les établissements recevant du public. Bien que le dernier passage de la SCDS ait annulé la non-conformité (l'actuelle réglementation ne s'applique pas compte tenu de la date de construction du bâtiment), la réflexion sur le stockage et la mutualisation d'espaces avec le bâtiment ST2, voisin et aussi producteur de déchets est à maintenir. Le MENESR a accordé en 2014 un crédit de 100 000 € au titre de crédits sécurité pour lesquels l'université avait présenté, en 2013, une demande de crédits spécifiques.

Ainsi le projet d'agrandissement du local actuel, voire la construction d'un nouveau local de stockage extérieur au bâtiment, est maintenu pour 2015.

Incident 2014 dû à un renversement accidentel d'une substance chimique (hydrazine)

Le vendredi 21/11/ 2014, un enseignant chercheur de l'URCOM a cassé accidentellement un flacon de 250 ml contenant de l'hydrazine, un produit CMR (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction). Le produit s'est répandu dans la pièce où l'enseignant se trouvait mais également dans les escaliers et au RDC où les restes de produit ont été transportés pour y être conditionnés.

Le bâtiment a été évacué peu de temps après l'incident, a été abondamment ventilé et maintenu fermé jusqu'au lundi matin. Les personnels en contact avec le produit ont été examinés et suivis par le service de médecine de prévention. Néanmoins, la Cellule Mobile d'Intervention Chimique - CMIC des pompiers est intervenue pour mesurer la teneur en hydrazine dans le bâtiment afin de savoir si la réintégration des locaux était possible ou non. Les mesures n'ont pas montré de présence au-delà de la VLEP (valeur limite d'exposition professionnelle). Des mesures ont également été effectuées par un laboratoire indépendant en plusieurs points du bâtiment ; les résultats n'ont pas décelé de résidus de ce produit.

Cet incident a fait l'objet d'un compte-rendu détaillé et d'une analyse suivis d'une réunion de restitution des conclusions. Des mesures correctives ont été décidées telles que :

- Le rappel des procédures d'accès au bâtiment le samedi et l'interdiction d'accès le samedi pour toute opération de synthèse organique.
- La mise en place d'une procédure d'urgence en cas de déversement de produit chimique et la dotation en équipements de sécurité individuelle (masques notamment) adéquats.
- Le renforcement de la formation des nouveaux arrivants.

La première mesure a été mise en place immédiatement ; les 2 suivantes seront mises en place courant 2015. Cet incident s'est révélé intéressant en termes de retours d'expériences ; la CMIC s'est également montrée intéressée pour organiser des exercices sur ce site.

La communication H&S

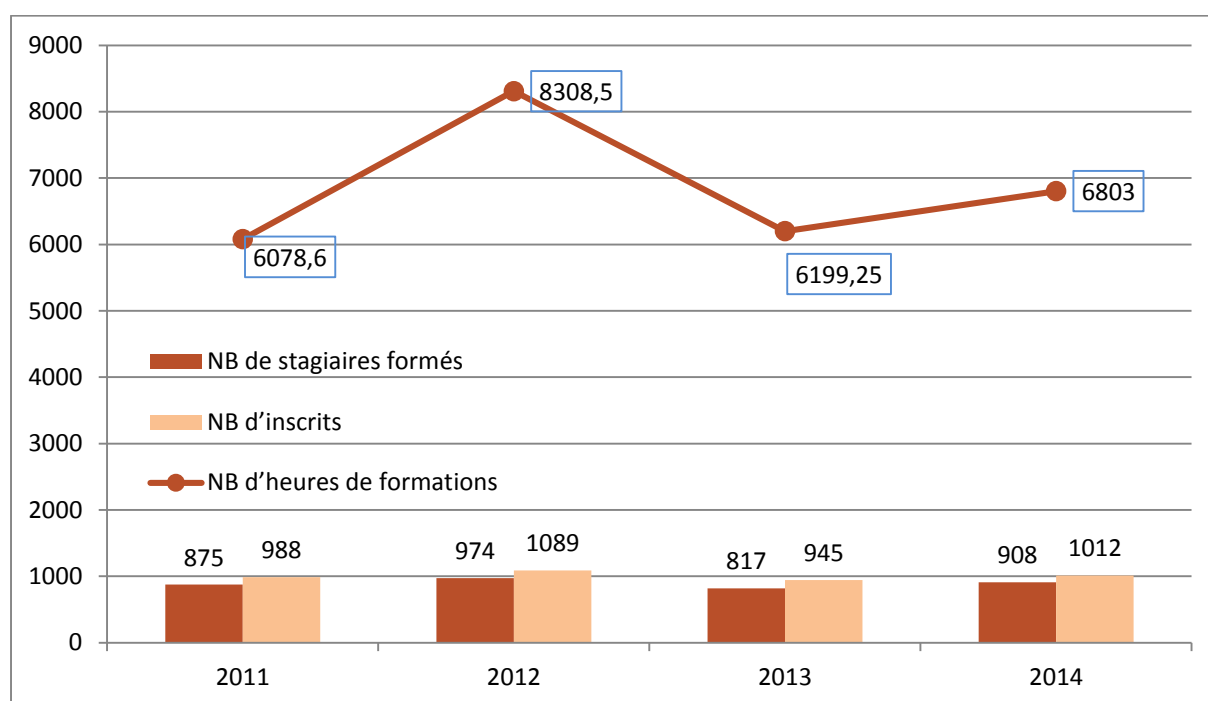
Considérant que l'action de l'établissement en matière de prévention des risques, les droits et devoirs des responsables de services mais également des personnels étaient encore peu connus, une action de communication par voie d'affichage en été engagée en 2014. Il s'agissait, pour chaque assistant de prévention d'une unité de travail, de créer un panneau d'affichage dédié à ce sujet et de le mettre à jour régulièrement. Cet espace d'affichage comprend notamment des informations sur l'organisation et les acteurs de la prévention de l'établissement et du service, les relevés de conclusions du CHSCT, les actualités, la localisation des registres et documents de prévention, etc.

Chapitre 5 : La formation des personnels

A. Bilan de la formation

1) Bilan par année

Année	2011	2012	2013	2014
NB d'heures de formations	6078,6	8308,5	6199,25	6803
Nb d'heures/effectif	6,9 (eff.882)			8,1 (eff.844)
NB de stagiaires formés	875	974	817	908
NB d'inscrits	988	1089	945	1012
NB d'effectifs formés	396 personnels	478 personnels ULH	384 personnels	439 personnels



2) Bilan par domaine

Domaines	Inscrits	Présents	Heures
Accueil des publics	2	2	21,75
Achats publics	7	7	111
Administration et institutions	6	4	35,25
Applications de gestion	100	82	534
Bureautique	171	161	669
Colloques, congrès, conférences	6	6	27
Développement personnel	5	5	72
Documentation	139	139	784
Environnement professionnel	68	55	533,5
Formation de formateurs	15	6	80
Formations scientifiques	1	1	17,5
Gestion de l'étudiant	1	1	16
Gestion des ressources humaines	51	48	307
Gestion du personnel	8	6	54
Gestion et comptabilité	32	29	168,5
Gestion et suivi des politiques publiques	2	2	23
Hygiène et sécurité	98	95	535,5
Langages et bases de données	15	13	194
Langues étrangères	106	95	967
Organisation du travail	5	5	65,75
Préparation aux autres diplômes	6	6	139,75
Préparation aux concours	150	124	1249,25
Secrétariat	2	1	7,25
Systèmes et réseaux	2	2	25
Techniques de recherche	14	13	166
TOTAL	1012	908	6803

3) Bilan par statut

Catégorie	Inscrits	Présents	Heures
AENES (cat. A)	46	38	482,25
AENES (cat. B)	121	94	849,5
AENES (cat. C)	85	75	582,75
ITRF (cat. A)	46	42	271,75
ITRF (cat. B)	36	32	262,5
ITRF (cat. C)	38	36	325
Pers. Bibliothèque	149	140	856,5
CAE	20	19	185,5
Contractuels (cat. A)	16	15	129,5
Contractuels (cat. B)	11	10	90,25
Contractuels (cat. C)	154	136	963,5
Enseignants	201	189	941
Vacataires	2	2	2
Autres	87	80	861
TOTAL	1012	908	6803

4) Bilan par type de formation

	2011	2012	2013	2014
INTERNE	91	68	67	52
EXTERNE	111	93	116	133
TOTAL	202	161	183	185

Les formations en externe, réalisées au sein de l'établissement, sont toujours plus largement fréquentées d'année en année. Il s'agit majoritairement des formations métiers et interministérielles. Les formations interministérielles concernent des formations communes à l'ensemble des administrations de l'Etat et des services déconcentrés. La participation à ces formations, qui se déroule à l'extérieur de son propre environnement professionnel permet, d'échanger plus librement et de s'enrichir des approches d'autres ministères. Pour 2014-2015, 71 stagiaires dont 45 issus d'autres administrations de l'Etat se sont inscrits aux formations de langues figurant au plan de formation interministériel et dispensées par l'Université du Havre. 62 personnels de l'Université du Havre ont participé aux formations interministérielles dispensées dans d'autres administrations.

B. Les dispositifs de la formation professionnelle

Dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle continue, deux demandes de droit individuel à la formation et une demande d'accompagnement pour une validation d'acquis d'expérience ont été acceptées en 2014. Un congé de formation professionnelle en vue de l'obtention d'un master débuté en 2013/14 se poursuit sur l'année universitaire 2014/15.

LISTE DES SIGLES

ABIB	Assistant de Bibliothèque
ADAENES	Attaché d'Administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ADJENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ADT	Adjoint Technique
APAENES	Attaché Principal de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ARE	Allocations de Retour à l'Emploi
ASI	Assistant Ingénieur
ATER	Agent Temporaire d'Enseignement et de Recherche
BAS	Bibliothécaire Adjoint Spécialisé
BIATSS	Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé
BIBAS	Bibliothécaire assistant spécialisé
CA	Conseil d'Administration
CN	Classe Normale
CNU	Conseil National des Universités
CT	Comité Technique
DAEU	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
DIF	Droit Individuel à la Formation
DU	Diplôme d'Université
ETPT	Equivalent temps plein travaillé
GPEEC	Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences
GRH	Gestion des Ressources Humaines
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
HC	Hors Classe
IAT	Indemnité d'Administration et de Technicité
IFTS	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires
IGAENR	Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
IGE	Ingénieur d'Etudes
IGR	Ingénieur de Recherche

INM	Indice Nouveau Majoré
ISEL	Institut Supérieur d'Etudes Logistiques
ITRF	Ingénieurs, Techniciens de Recherche et de Formation
IUT	Institut Universitaire de Technologie
MAG	Magasinier
MCF	Maître de conférences
MS	Masse salariale
NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
PA	Prime d'Administration
PAST	Personnels associés ou invités
PCA	Prime de Charges Administratives
PEDR	Prime d'Encadrement Doctoral
PES	Prime d'Excellence Scientifique
PFI	Prime de Fonctions Informatiques
PPRS	Prime de Participation à la Recherche Scientifique
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
PRES	Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PRP	Primes de Responsabilités Pédagogiques
PU	Professeur d'Université
RCE	Responsabilités et Compétences Elargies
SAENES	Secrétaire d'Administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
TECH	Technicien
UB	Unité Budgétaire
UFR	Unité de Formation et de Recherche